

Gazette officielle du Québec

Partie 1

Avis
juridiques

115^e année

31 décembre
1983
No 52

Québec 

Gazette officielle du Québec

Partie 1 Avis juridiques

115^e année
31 décembre 1983
No 52

Sommaire

Avis divers	5822
Changement de nom et d'autres qualités de l'état civil, Loi sur le	5824
Commission d'enquête, Loi sur la	5832
Compagnies, Loi sur les	5787-5833
Compagnies étrangères, Loi sur les	5820
Curatelle publique, Loi sur la	5836
Déclarations des compagnies et sociétés, Loi sur les	5821
Inspecteur général des institutions financières	5836
Ministères, Avis concernant les	5837
Mise en marché des produits agricoles, Loi sur la	5839
Proclamation	5841
Renseignements sur les compagnies, Loi concernant les	5821
Services de santé et les services sociaux, Loi sur les	5842
Soumissions, Demandes de	5842
Ventes par shérif	5845
Ventes pour taxes, avis de publication	5858

AVIS AUX ANNONCEURS

La *Gazette officielle du Québec* est le journal par lequel le Gouvernement du Québec rend officielles ses décisions. Elle est publiée en deux éditions distinctes. La première, intitulée « Avis juridiques », est publiée au moins à tous les samedis; la deuxième, intitulée « Lois et règlements », est publiée en français et en anglais au moins à tous les mercredis.

Contenu:

La Partie 1 de la *Gazette officielle* contient les avis juridiques dont la publication est requise par des lois ou des règlements ou encore par le gouvernement. Elle est publiée en français seulement. On peut retrouver une liste des différents avis qu'elle contient en consultant la page intitulée sommaire.

Normes de recevabilité:

Les avis doivent contenir le minimum d'information requis par les lois et règlements qui régissent leur publication. On peut se référer à la *Gazette officielle* pour y retrouver des avis déjà publiés et les utiliser comme modèles. Les avis doivent être dactylographiés à double interligne, tels qu'ils doivent apparaître dans la publication: alignement à gauche pour le titre et le texte; alignement à droite pour la signature; orthographe, ponctuation et caractères (majuscules et minuscules) corrects. On indique un paragraphe en laissant quatre interlignes. Les annonceurs doivent fournir une lettre d'accompagnement indiquant clairement leurs nom et adresse, leur numéro de téléphone et le nombre de publications requises pour chaque avis.

Conditions générales:

Les manuscrits doivent être reçus au bureau de la *Gazette officielle* au plus tard à 16 h, le jeudi précédant la semaine de publication. Les avis reçus après cette date seront reportés à l'édition subséquente. De plus, l'Éditeur officiel du Québec se réserve le droit de retarder ou de refuser la publication de certains documents, à cause de leur longueur, de leur mauvaise formulation ou pour toute autre raison d'ordre administratif.

Les frais de publication sont payables à l'avance et doivent être acquittés par mandat ou par chèque émis à l'ordre de: « Les publications du Québec ». Un exemplaire de la *Gazette officielle* est automatiquement expédié comme preuve de publication pour chaque avis publié.

Toute demande d'annulation doit être faite par écrit et être reçue avant l'heure de tombée. Les frais déjà encourus sont facturés à l'annonceur à qui l'on rembourse tout montant versé en trop.

Si une erreur typographique se glisse dans une première publication, les annonceurs sont priés d'en aviser le

responsable de la *Gazette officielle* avant la seconde publication. Les demandes de corrections au texte original doivent aussi être faites par écrit et être reçues avant l'heure de tombée.

Tarif

Tarif de publication

Le tarif de publication est de 0.63 \$ la ligne agate quel que soit le nombre de parutions.

Tarif de traduction

Le tarif de traduction est de 20 \$ les 100 mots.

Tarif pour les feuilles volantes

Le prix de vente pour les feuilles volantes est de 6 \$ la douzaine.

Prix à l'exemplaire

Le prix d'un exemplaire de la *Gazette officielle du Québec* est de 4 \$, à l'exception des numéros spéciaux.

Certains extraits de la *Gazette officielle* partie 2 sont également disponibles.

Les demandes de publication d'avis doivent être adressées comme suit:

Pierre Lauzier
Service de la Gazette officielle
1283, boul. Charest ouest
Québec, G1N 2C9
Téléphone: (418) 643-5195

Abonnements

Tous les abonnements sont payables à l'avance. Faire parvenir votre chèque ou mandat-poste émis à l'ordre de « Les Publications du Québec ». Aucune réclamation après 90 jours.

Tarif d'abonnements

Partie 1 « Avis juridiques »: 48 \$ pour 12 mois
Partie 2 « Lois et règlements »: 70 \$ pour 12 mois
Partie 2 « Laws and regulations »: 70 \$ pour 12 mois.

Toute correspondance concernant les abonnements doit être adressée au:

Ministère des Communications
Service des abonnements
C.P. 1005
Québec, G1K 7B5
Téléphone: (418) 643-5150

Pour tout changement d'adresse, prière de nous en informer six semaines avant la date du déménagement et de nous retourner l'étiquette portant l'ancienne adresse.

AVIS JURIDIQUES

Compagnies — Loi sur les

Changement de dénomination sociale (Article 21)

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a approuvé les règlements de changement de dénomination sociale de chacune des corporations suivantes:

Ancienne dénomination sociale et sa version	Nouvelle dénomination sociale et sa version	Date de constitution
1861-5914 ACCUEIL MATER CHRISTI	LES ASSOCIÉS DE MARIE, MÈRE DES PAUVRES	1982 10 01
2154-3996 ASSOCIATION DES POMPIERS VOLONTAIRES DE LAC-BOUCHETTE	ASSOCIATION DES POMPIERS VOLONTAIRES DE LAC-BOUCHETTE ET ST-FRANÇOIS-DE-SALES	1983 04 28
1634-0069 CENTRE QUÉBÉCOIS DU THÉÂTRE	CENTRE QUÉBÉCOIS DE L'INSTITUT INTERNATIONAL DU THÉÂTRE	1979 02 21
1261-7171 CLUB GAUTHIER	POURVOIRIE GAUTHIER INC.	1954 04 22
1256-7475 LES ENTREPRENEURS EN SERVICE SANI- TAIRE DU QUÉBEC INC.	L'ASSOCIATION DES ENTREPRENEURS EN SERVICES SANITAIRES DU QUÉBEC INC.	1959 01 28
1269-1242 HÔPITAL SAINT-JOSEPH DE LAC-MÉGANTIC	CORPORATION CENTRE HOSPITALIER LAC MÉGANTIC	1961 08 08
1282-6574 ROCKMAN BROS. TRUCKING INC.	CAMIONNAGE ROCKMAN ET FRÈRES INC. ROCKMAN BROS. TRUCKING INC.	1949 05 04
1372-0529 SOUDURE CHOMEDEY INC. CHOMEDEY WELDING INC.	ENTREPRENEUR GÉNÉRAL J. BOUTIN INC.	1975 04 11
1233-8604 TEKEYAN ARMENIAN CULTURAL ASSOCIA- TION OF MONTRÉAL	ASSOCIATION CULTURELLE ARMÉNIENNE TEKEYAN DE MONTRÉAL TEKEYAN ARMENIAN CULTURAL ASSOCIATION OF MONTRÉAL	1968 04 16

Ancienne dénomination sociale et sa version	Nouvelle dénomination sociale et sa version	Date de constitution
1146-6521 VORLAGE SKI AND RECREATION AREA LIMITED	SKI ET CENTRE DE LOISIRS VORLAGE LTÉE VORLAGE SKI AND RECREATION AREA LIMITED	1963 07 31

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

32956

Changement de siège social (Article 87)

Avis est donné que chacune des corporations ci-après indiquées a changé son siège social de la façon suivante:

Dénomination sociale	Date de constitution	Nouvelle adresse du siège social
1501-4038 BEN SURKES INC.	1975 12 12	6625, rue Mackle, bureau 1101, Côte-Saint-Luc
1236-5045 CHALET DE LA RIVIÈRE BATISCAN, INC.	1960 02 24	Cap-de-la-Madeleine
1465-8686 CONSEILLERS I.H. LTÉE	1976 03 29	Communauté urbaine de Montréal
1253-1695 LA CORPORATION DE LA VILLA DION	1968 07 15	284, rue Potvin, Rimouski
1505-4554 CRÉATIONS DAVID EMANUEL INC.	1976 10 29	65, rue Jeanne-d'Arc, Granby
1116-8853 LES ENTREPRISES HENMIT INC.	1956 04 05	1032, rue Champagnac, Sainte-Adèle
1636-0042 LE GROUPE BECDOR	1979 05 07	555, rue Roland-Therrien, Longueuil
1117-3556 INVESTISSEMENTS JEHMS INC.	1953 07 21	5786, rue Einstein, Côte-Saint-Luc

Dénomination sociale	Date de constitution	Nouvelle adresse du siège social
1475-9658 SANIPCO LIMITÉE	1977 03 28	12560, rue Pierre-Baillargeon, Montréal
1368-1200 SERVICE DE RÉCLAMATIONS DIRECT INC.	1974 05 06	310, rue Boivin, Saint-Raphaël-de-l'Île-Bizard
1630-9239 LES SERVICES SANITAIRES C.M. INC.	1978 10 31	3318, rue Monselet, Montréal-Nord
1214-5652 SU-RE INC.	1970 11 18	8559, Champ-d'Eau, Saint-Léonard
1286-7594 TRULATOR INC.	1959 01 22	230, boulevard Lebeau, Saint-Laurent

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

32956

Changement du nombre d'administrateurs (Article 87)

Avis est donné que chacune des corporations ci-après indiquées a modifié le nombre de ses administrateurs de la façon suivante:

Dénomination sociale	Date de constitution	Nouveau nombre d'administrateurs
1100-5089 L'ASSOCIATION DES EMPLOYÉS CIVILS	1938 06 18	21
2156-3705 CENTRE DE RECHERCHE EN RESSOURCES MARITIMES DE L'EST DU QUÉBEC (C.R.M.Q.)	1983 07 26	8
1857-7460 CLUB NAUTIQUE ET DE PLEIN-AIR DE MONTRÉAL	1982 05 17	8
1116-5354 EMPIRE GEAR & MACHINE LTD.	1953 07 23	4

Dénomination sociale	Date de constitution	Nouveau nombre d'administrateurs
1855-5086 FESTIVAL DE LA FRANCOPHONIE THÉÂTRALE (F.F.T.)	1982 02 15	5
1845-7853 GARDERIE SOLEIL LEVANT	1981 04 29	7
1114-6800 JUNIOR SCENE (1971) INC.	1946 10 24	3
1854-1839 LES MUSICIENS DE L'ARCHIPEL	1982 01 20	4
1480-6715 LES PRODUITS FREDDY INC.	1975 10 31	3
1501-8435 LES RESSORTS LONDON LTÉE	1976 01 21	4
1467-7983 LES SILENCIEUX CORBEIL INC.	1976 06 14	5
1628-0943 VÊTEMENTS HEIDI LTÉE	1978 07 10	3
32956		<i>L'inspecteur général des institutions financières, JEAN-MARIE BOUCHARD</i>

Correction des lettres patentes (Article 12)

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a autorisé la correction des lettres patentes constituant en corporation:

Dénomination sociale	Date des lettres patentes	Date de correction	Modification
1854-8016 FONDATION COLLÈGE MARIE-VICTORIN	1982 09 14	1983 11 28	de la valeur des biens immobiliers

Dissolution (Article 28)

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accepté de dissoudre chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de dissolution
1842-6825 1842-6825 QUÉBEC INC.	1981 01 21	1983 12 23
1467-1556 ANDRÉ FOURNIER & FILS INC.	1976 05 17	1983 12 16
1161-8014 ARMAND DEMERS INC.	1961 12 18	1983 12 16
1861-5211 L'ASSOCIATION DES TRAVAILLEURS À POURBOIRES (L'A.T.A.P.) RIVE-SUD	1982 10 20	1983 12 23
1471-7789 BOUTIQUE LA CAVE EN FLEURS INC.	1976 11 25	1983 12 16
2152-9983 LE CLUB SPORTIF ARANÇOIS INC.	1983 03 24	1983 12 23
1270-6776 LA COMPAGNIE LADIBE INC.	1966 08 31	1983 12 23
1506-5808 LES DISQUES TISON INC.	1977 08 30	1983 12 16
1240-8522 DOUGLAS BREMNER INC.	1947 12 18	1983 12 17
1849-6000 LES ENTREPRISES F.H. LUSSIER INC.	1981 08 17	1983 12 23
1320-4714 LES ENTREPRISES ROBERGE DE LAC-MÉGANTIC INC.	1970 10 30	1983 12 23
1100-2581 FLORIAN MARCOUX INC.	1972 07 25	1983 12 23
1370-7294 GAGNÉ, GAGNON & TARDIF INC.	1974 12 16	1983 12 16
1143-3455 GALERIE CENTAURE LTÉE	1968 06 17	1983 12 31
1270-2759 LES IMMEUBLES LABBÉ LTÉE	1964 11 05	1983 12 16
1285-6076 IMMEUBLES SYLVESTRE LTÉE	1964 05 29	1983 12 23

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de dissolution
1461-7369 JOAILLERIE CONCORDE INC.	1975 09 02	1983 12 24
1169-2761 JOS HUPÉ & FILS INC.	1963 11 18	1983 12 16
1840-3923 LIGUE DE VOLLEY-BALL DES EX-SÉNIOR A DE MONTRÉAL	1980 11 06	1983 12 23
1251-2224 LES LOISIRS DE DAVELUYVILLE INC.	1961 03 30	1983 12 23
1166-0230 MAGASIN LA LIBERTÉ INC.	1954 06 16	1983 12 23
1465-5401 MUSIQUE JANELLE INC.	1976 03 15	1983 12 16
2150-8890 PANETIER LE NORMAND INC.	1983 01 28	1983 12 16
1341-9213 PIÈCES D'AUTOMOBILES ST-SIMÉON INC.	1973 10 16	1983 12 24
1169-5186 PLACEMENTS G.O.P. INC.	1955 07 05	1983 12 23
1285-6068 PLACEMENTS SYLVESTRE LTÉE	1964 05 29	1983 12 23
1862-9121 REGROUPEMENT DES CHÔMEURS ET CHÔMEUSES DE MONTRÉAL CENTRE	1982 11 08	1983 12 16
2150-5599 LE RELAIS D'AVIGNON	1983 01 24	1983 12 23
32956		<i>L'inspecteur général des institutions financières, JEAN-MARIE BOUCHARD</i>

Établissement ou changement du domicile légal (Article 32)

Avis est donné que la corporation ci-après indiquée a établi son domicile légal ou l'a changé de la façon suivante:

Dénomination sociale	Date de constitution	Domicile légal
1462-6238 ADIMCO INC.	1975 10 16	250, rue Alexandra, Granby
1631-6143 LES AMÉNAGEMENTS B.R.M. (CANADA) LTÉE	1978 11 22	615, boulevard Dorchester ouest, bureau 1200, Montréal

Dénomination sociale	Date de constitution	Domicile légal
1250-3181 ASSOCIATION PROFESSIONNELLE DES CRIMINOLOGUES DU QUÉBEC	1968 08 28	1800, boulevard Dorchester ouest, local 415, Montréal
1638-0560 BIBLIOTHÈQUE CENTRALE DE PRÊT DE LA CÔTE-NORD	1979 08 06	59, rue Napoléon, Sept-Îles
1334-8081 BIJOUTERIE ANZA LTÉE	1973 06 26	5 place Ville-Marie, bureau 1203, Montréal
1361-4227 CENTRE DE JOUR LES COCCINELLES DE CHATEAUGUAY	1975 10 22	300, rue McLeod, Châteauguay
1632-3644 CLUB OPTIMISTE MONTRÉAL-OLYMPIQUE (MONTRÉAL) QUÉBEC INC.	1978 12 19	5972, rue Sherbrooke est, Montréal
1506-5634 CLUB SPORT-FORME DE LA HAUTE-VILLE	1977 09 02	1174, rue Cartier, Québec
1370-2824 LA COMPAGNIE DE NETTOYAGE CANADIENNE S.R. LTÉE	1974 11 05	5808, avenue Westminster, Côte-Saint-Luc
1269-0582 LA COMPAGNIE DE PULPE DE JONQUIÈRE	1899 09 21	2, place Québec, Québec
1164-5587 CONSEIL JONQUIÈRE, NO 2756, DES CHEVALIERS DE COLOMB	1953 04 22	2316, rue Pelletier, Jonquière
1465-8686 CONSEILLERS I.H. LTÉE	1976 03 29	66, rue Aberdeen, Westmount
2151-5507 LA CORPORATION DES PALINGÉNÉSISTES DU QUÉBEC	1983 02 18	4055, rue St-André, Montréal
1706-6861 FIDUCIE POPULAIRE	1978 06 19	1, complexe Desjardins, bureau 1422, Montréal

Dénomination sociale	Date de constitution	Domicile légal
1263-3103 GLENIGO LTD.	1958 01 21	5 place Ville-Marie, bureau 1700, Montréal
1346-5042 IMMEUBLES VENICE LTÉE	1971 08 02	2, rue Edison, place Bonaventure, Montréal
1627-2437 LES PLACEMENTS L.E.D. LTÉE	1978 06 05	3075, The Boulevard, Montréal
1353-2379 LES PLACEMENTS SCHUBERT INC.	1957 06 05	630, boulevard Dorchester ouest, Montréal
1468-2512 LES PRODUCTIONS LES TROIS FILLES DU ROI INC. ..	1976 07 14	1905, boulevard St-Joseph est, bureau 6, Montréal
1625-0862 PRODUITS ALIMENTAIRES PÉRUZ INC.	1978 04 04	1995, boulevard Gouin ouest, Montréal
1645-7095 REGROUPEMENT DES AUTEURS-ÉDITEURS AUTONOMES / RAEA	1980 06 25	1266, boulevard St-Joseph est, bureau 1, Montréal
1236-0038 ROGER PERRAULT LIMITÉE	1960 11 21	161, rue St-Pierre nord, Joliette
1639-2748 SECRÉTARIAT PERMANENT DES PEUPLES FRANCOPHONES	1979 10 09	129, côte de la Montagne, Québec
1630-9239 LES SERVICES SANITAIRES C.M. INC.	1978 10 31	10368, rue Pelletier, Montréal-Nord
1115-1289 VÊTEMENTS DE CUIR MONTRÉAL LTÉE	1964 01 22	160, St-Viateur est, bureau 602, Montréal

Compagnies (Partie I) — Loi sur les

Lettres patentes supplémentaires

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accordé des lettres patentes supplémentaires à la corporation suivante:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date des lettres patentes supplémentaires	Modification
1114-3062 LES MARQUES VAC-O-NUT LIMITÉE VAC-O-NUT BRANDS LIMITED	1946 10 11	1983 12 07	de la dénomination sociale: GESTION JADANN INC. JADANN HOLDING INC.

32956

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

Compagnies (Partie IA) — Loi sur les

Délivrance d'un certificat de constitution

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de constitution à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2163-2120 2163-2120 QUÉBEC INC.	1983 12 06	Laval
2163-3391 2163-3391 QUÉBEC INC.	1983 12 06	Saint-Maurice
2163-4555 2163-4555 QUÉBEC INC.	1983 12 07	Montréal
2163-4563 2163-4563 QUÉBEC INC.	1983 12 07	Laval
2163-4571 2163-4571 QUÉBEC INC.	1983 12 07	Laval
2163-4589 2163-4589 QUÉBEC INC.	1983 12 07	Montréal
2163-4597 2163-4597 QUÉBEC INC.	1983 12 07	Montréal
2163-4605 2163-4605 QUÉBEC INC.	1983 12 07	Montréal
2163-4639 2163-4639 QUÉBEC INC.	1983 12 06	Québec

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2163-4746 2163-4746 QUÉBEC INC.	1983 12 07	Arthabaska
2163-4761 2163-4761 QUÉBEC INC.	1983 12 07	Montréal
2163-4779 2163-4779 QUÉBEC INC.	1983 12 07	Montréal
2163-4787 2163-4787 QUÉBEC INC.	1983 12 07	Montréal
2163-4795 2163-4795 QUÉBEC INC.	1983 12 07	Montréal
2163-4803 2163-4803 QUÉBEC INC.	1983 12 07	Montréal
2163-4811 2163-4811 QUÉBEC INC.	1983 12 07	Montréal
2163-4829 2163-4829 QUÉBEC INC.	1983 12 07	Montréal
2163-4845 2163-4845 QUÉBEC INC.	1983 12 07	Saint-Hyacinthe
2163-4886 2163-4886 QUÉBEC INC.	1983 12 08	Québec
2163-4902 2163-4902 QUÉBEC INC.	1983 12 09	Trois-Rivières
2163-4928 2163-4928 QUÉBEC INC.	1983 12 07	Québec
2163-4969 2163-4969 QUÉBEC INC.	1983 12 07	Montréal
2163-4977 2163-4977 QUÉBEC INC.	1983 12 07	Montréal
2163-4985 2163-4985 QUÉBEC INC.	1983 12 07	Montréal
2163-4993 2163-4993 QUÉBEC INC.	1983 12 07	Montréal
2163-5123 2163-5123 QUÉBEC INC.	1983 12 12	Québec
2163-5149 2163-5149 QUÉBEC INC.	1983 12 09	Arthabaska
2163-5248 2163-5248 QUÉBEC INC.	1983 12 13	Québec

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2163-5339 2163-5339 QUÉBEC INC.	1983 12 13	Chicoutimi
2163-5396 2163-5396 QUÉBEC INC.	1983 12 13	Laval
2163-5404 2163-5404 QUÉBEC INC.	1983 12 13	Roberval
2163-6006 2163-6006 QUÉBEC INC.	1983 12 07	Montréal
2163-6014 2163-6014 QUÉBEC INC.	1983 12 07	Montréal
2163-6022 2163-6022 QUÉBEC INC.	1983 12 07	Montréal
2163-6048 2163-6048 QUÉBEC INC.	1983 12 07	Joliette
2163-6055 2163-6055 QUÉBEC INC.	1983 12 07	Montréal
2163-6063 2163-6063 QUÉBEC INC.	1983 12 07	Montréal
2163-6071 2163-6071 QUÉBEC INC.	1983 12 07	Joliette
2163-6105 2163-6105 QUÉBEC INC.	1983 12 07	Abitibi
2163-6113 2163-6113 QUÉBEC INC.	1983 12 07	Iberville
2163-6121 2163-6121 QUÉBEC INC.	1983 12 07	Saint-Hyacinthe
2163-6139 2163-6139 QUÉBEC INC.	1983 12 08	Joliette
2163-6170 2163-6170 QUÉBEC INC.	1983 12 08	Saint-Hyacinthe
2163-6311 2163-6311 QUÉBEC INC.	1983 12 08	Québec
2163-6329 2163-6329 QUÉBEC INC.	1983 12 08	Saint-Hyacinthe
2163-6360 2163-6360 QUÉBEC INC.	1983 12 09	Montréal
2163-6410 2163-6410 QUÉBEC INC.	1983 12 08	Québec

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2163-6428 2163-6428 QUÉBEC INC.	1983 12 08	Québec
2163-6436 2163-6436 QUÉBEC INC.	1983 12 08	Québec
2163-6444 2163-6444 QUÉBEC INC.	1983 12 08	Québec
2163-6451 2163-6451 QUÉBEC INC.	1983 12 08	Québec
2163-6469 2163-6469 QUÉBEC INC.	1983 12 08	Québec
2163-6477 2163-6477 QUÉBEC INC.	1983 12 08	Québec
2163-6485 2163-6485 QUÉBEC INC.	1983 12 08	Québec
2163-6493 2163-6493 QUÉBEC INC.	1983 12 08	Québec
2163-6501 2163-6501 QUÉBEC INC.	1983 12 08	Québec
2163-6519 2163-6519 QUÉBEC INC.	1983 12 08	Québec
2163-6527 2163-6527 QUÉBEC INC.	1983 12 08	Québec
2163-6535 2163-6535 QUÉBEC INC.	1983 12 08	Québec
2163-6543 2163-6543 QUÉBEC INC.	1983 12 08	Québec
2163-6550 2163-6550 QUÉBEC INC.	1983 12 08	Québec
2163-6576 2163-6576 QUÉBEC INC.	1983 12 07	Abitibi
2163-6584 2163-6584 QUÉBEC INC.	1983 12 08	Saint-Hyacinthe
2163-6618 2163-6618 QUÉBEC INC.	1983 12 09	Trois-Rivières
2163-6774 2163-6774 QUÉBEC INC.	1983 12 09	Saint-François
2163-6816 2163-6816 QUÉBEC INC.	1983 12 09	Trois-Rivières

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2163-5016 ALIMENT PRIX INC.	1983 12 12	Chicoutimi
2163-5263 AMEUBLEMENTS BEAUBASSIN INC.	1983 12 13	Bonaventure
2163-4613 LES AMUSEMENTS OMÉGA INC.	1983 12 06	Laval
2163-4472 ANDRÉ HUBERT INC.	1983 12 06	Montréal
2163-4548 ANTEM CONSTRUCTION INC.	1983 12 07	Montréal
2163-2153 ARCADEM INC.	1983 12 09	Montréal
2163-4407 L'ARC-EN-CIEL MAGIQUE INC. MAGIC RAINBOW INC.	1983 12 06	Bedford
2163-4514 ARMOIRES SHEFFORD INC.	1983 12 06	Bedford
2163-6824 ASSURANCES MARCOUX & DESROCHES INC.	1983 12 09	Québec
2163-6931 LES AUTOMOBILES BERNARD SÉGUIN INC.	1983 12 13	Terrebonne
2163-6592 AUTOMOBILES CLO-MAR INC.	1983 12 09	Longueuil
2163-6733 LA BELLE RAMPE INC.	1983 12 09	Trois-Rivières
2163-4621 BICYCLE ST-JOSEPH INC.	1984 01 01	Terrebonne
2163-4753 BOUCHERIE GILLES GAGNON INC.	1983 12 07	Québec
2163-6667 BOUCHERIE SYLVAIN MUNGER INC.	1983 12 12	Chicoutimi
2163-5115 BOULANGERIE BRA - SIM INC.	1983 12 12	Québec
2163-5198 CAILLOU AMUSEMENTS INC.	1983 12 12	Longueuil
2163-4498 CANBEC SÉCURITÉ ET INVESTIGATION INC.	1983 12 06	Longueuil
2163-6832 CENTRE DU PNEU FORMULE UN LTÉE	1983 12 12	Beauharnois

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2163-4530 CHARLES DAUDELIN INC.	1983 12 07	Montréal
2163-3417 LE CHIC SPORTIF INC.	1983 12 06	Montmagny
2163-6337 COFIGESTION INC.	1983 12 08	Bedford
2163-4738 CONSTRUCTION DANTIN INC.	1983 12 07	Québec
2163-6717 CONSTRUCTION GÉRARD MURRAY INC.	1983 12 09	Hauterive
2163-5057 CONSTRUCTION PÉRUSSE INC.	1984 01 01	Québec
2163-4522 CONSTRUCTION P.A. DUCHESNE & FILS INC.	1983 12 06	Alma
2163-5255 CONSTRUCTION RENÉ GAUTHIER INC.	1983 12 12	Saguenay
2163-6147 LES CONSTRUCTIONS ÉCHO INC.	1983 12 08	Bedford
2163-6659 LES CONSTRUCTIONS J.A.C. (1983) INC.	1983 12 12	Chicoutimi
2163-6345 CONTACT HABITATION INC.	1983 12 08	Hauterive
2163-5065 CORPORATION SOLER INC.	1983 12 09	Bedford
2163-6568 DÉPANNEUR NICOLAS INC.	1983 12 06	Gaspé
2163-6386 DÉVELOPPEMENT MONT-ALOUETTE INC.	1983 12 09	Terrebonne
2163-5420 LES DISTRIBUTIONS ALIMENTAIRES G.M.F. INC.	1983 12 13	Joliette
2163-6196 LES DISTRIBUTIONS R.R.G. INC.	1983 12 08	Montréal
2163-5222 DOMAINE HUPPÉ INC.	1983 12 13	Frontenac
2163-6154 ÉCOLE DE DANSE AÉROBIQUE AÉRODANSE INC.	1983 12 08	Longueuil
2163-5289 ÉCURIE PIERRE LACHARITÉ INC.	1983 12 13	Laval

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2163-5107 LES ÉDITIONS MARIE-CLAIRE INC.	1983 12 12	Québec
2163-6626 LES ÉDITIONS SOUVENANCE INC.	1983 12 09	Trois-Rivières
2163-6782 ENTREPRISE FRANCE ET ROGER BERTRAND INC.	1983 12 12	Québec
2163-3375 LES ENTREPRISES FORESTIÈRES G.L. INC.	1983 12 06	Alma
2163-5214 LES ENTREPRISES FORESTIÈRES J.-P. DESCHÊNES INC.	1983 12 12	Hauterive
2163-6303 LES ENTREPRISES IMMOBILIÈRES FJM INC.	1983 12 08	Joliette
2163-6899 LES ENTREPRISES MAINVILLE ET FILS INC.	1983 12 13	Longueuil
2163-5180 LES ENTREPRISES PIERRE DUNNIGAN INC.	1983 12 13	Terrebonne
2163-6402 FERTIPRO INC.	1983 12 09	Saint-Hyacinthe
2163-4936 LE FOYER CÔTÉ INC. CÔTÉ NURSING HOME INC.	1984 01 01	Bedford
2163-5354 GALERIE AU PAS DE LA DANSE INC.	1983 12 13	Québec
2163-4852 GARAGE LAFLAMME ET COUTURE INC.	1983 12 08	Québec
2163-4951 GÉNIE, CRÉATION PUBLICITAIRE INC.	1983 12 07	Montréal
2163-8101 GESTION 123456 INC.	1983 12 13	Québec
2163-6287 GESTION ANDRÉ GOYER INC.	1983 12 08	Bedford
2163-6709 GESTION A. GÉLINAS INC.	1983 12 12	Montréal
2163-5032 GESTION CLÉMENT BÉGIN INC.	1983 12 12	Québec
2163-6857 GESTION CONRAD & VÉRONIQUE DOYON INC.	1983 12 12	Saint-François

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2163-4860 GESTION DEN-RO INC.	1983 12 08	Québec
2163-6188 GESTION DUBORD & LEMAY INC.	1983 12 08	Trois-Rivières
2163-4704 GESTION GALECO INC.	1983 12 07	Alma
2163-5024 GESTION GASTON PROVENÇAL INC.	1983 12 12	Québec
2163-6261 GESTION GOYER ET FRÈRES INC.	1983 12 08	Bedford
2163-4712 GESTION G. LEMELIN INC.	1983 12 07	Longueuil
2163-6915 GESTION JACQUES NOËL INC.	1983 12 12	Arthabaska
2163-4878 GESTION JUTHAN INC.	1983 12 08	Québec
2163-3409 GESTION LA RO CHA INC.	1983 12 07	Laval
2163-6279 GESTION LUC GOYER INC.	1983 12 08	Bedford
2163-4654 GESTION L. BERGEVIN INC.	1983 12 06	Beauharnois
2163-6162 GESTION YVON GOYER INC.	1983 12 08	Bedford
2163-6865 LES GESTIONS YVES LEFEBVRE INC.	1983 12 12	Saint-François
2163-4506 LE GROUPE TEKNIKA INC.	1983 12 06	Saint-François
2163-6683 HABITATIONS R. PAQUETTE INC.	1983 12 12	Terrebonne
2163-3383 HÔTEL M.C.P. SI INC.	1983 12 06	Saint-Maurice
2163-4647 IMMEUBLE ANDRÉ HUBERT INC.	1983 12 06	Montréal
2163-5131 LES IMMEUBLES L.N.P. INC.	1983 12 12	Québec
2163-6378 LES IMMEUBLES PREMIER CHOIX LTÉE FIRST CHOICE REALTIES LTD.	1983 12 08	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2163-5164 IMPRIMERIE AQUARELLE LTÉE	1983 12 13	Laval
2163-6212 LES INVESTISSEMENTS DIX-VERT INC.	1983 12 07	Terrebonne
2163-4944 LES INVESTISSEMENTS LASALLE INC.	1983 12 07	Montréal
2163-5230 JARKEN INC.	1983 12 12	Chicoutimi
2163-5008 J. DESROCHES INC.	1983 12 12	Québec
2163-5347 LABRIE PIÈCES D'AUTOS INC.	1983 12 13	Québec
2163-6741 LOCATION D'OUTILS MICHEL TREMBLAY INC.	1983 12 09	Québec
2163-6956 LES LOGEMENTS A.D.R. INC.	1983 12 13	Abitibi
2163-6725 L.M. DESMARAIS INC.	1983 12 09	Trois-Rivières
2163-4399 MACHINERIES GÉRARD COUTURE INC.	1983 12 06	Frontenac
2163-6220 MAÏS ST-MARCEL INC.	1983 12 07	Richelieu
2163-4480 LA MAISON DE SHOTO INC.	1983 12 06	Beauce
2163-6204 LA MAISON ZANCHETTIN & ASS. INC.	1983 12 09	Québec
2163-5156 LES MANUFACTURIERS DE BAGEL V-H INC.	1983 12 09	Montréal
2163-6295 MARCEL COURTEMANCHE ET FILS INC.	1983 12 08	Bedford
2163-6808 MARCHÉ TOUCHETTE ET FILS INC.	1983 12 12	Saint-Hyacinthe
2163-5040 MATÉRIAUX BIGAOUETTE INC.	1984 01 01	Bonaventure
2163-6691 MOULÉES ST-PIE INC.	1983 12 12	Saint-Hyacinthe
2163-6246 O.H. VÊTEMENTS G.R. INC.	1983 12 07	Joliette

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2163-6766 LES PEINTURES GUY CLOUTIER INC.	1983 12 09	Québec
2163-6238 LES PETITES VOITURES R.G. INC.	1983 12 07	Alma
2163-6881 LES PÉTROLES J.L.M. INC.	1983 12 12	Longueuil
2163-4894 PEVIC LTÉE	1983 12 08	Arthabaska
2163-4662 PLACEMENTS AUSTIN MURRAY INC.	1983 12 06	Beauharnois
2163-6642 LES PLACEMENTS M. & A. BROWN INC.	1983 12 09	Montréal
2163-6097 POSTE D'ESSENCE DANDURAND INC.	1983 12 07	Montréal
2163-4837 PRECICOMP INC.	1983 12 07	Montréal
2163-6949 LES PROMOTIONS ANDRÉ SENEZ INC.	1983 12 13	Terrebonne
2163-6089 LES PROPRIÉTÉS UNIES DU CANADA INC.	1983 12 07	Bedford
2163-6352 RADIATEURS CHAREST INC.	1983 12 08	Québec
2163-5313 RAYMOND JEAN INC.	1983 12 12	Drummond
2163-6394 RAYMOND ST-ONGE INC.	1983 12 09	Longueuil
2163-6675 RESTAURANT COZY INC.	1983 12 12	Montréal
2163-5206 REVUE MENSUELLE J.C. D'ÉQUIPEMENT AGRICOLE INC.	1983 12 13	Trois-Rivières
2163-5321 LA ROCHELLE & REEVES INC.	1983 12 13	Québec
2163-6907 ROGER LEMYRE (1983) INC.	1983 12 12	Trois-Rivières
2163-5099 ROUTIERS C & Y BÉLANGER LTÉE	1983 12 12	Montmagny
2163-4696 SIEG INC.	1983 12 07	Québec

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2163-5172 SOCIÉTÉ DE GESTION MC CREA INC.	1983 12 13	Montréal
2163-6840 STATION DE SERVICE LABBÉ RAINVILLE INC.	1983 12 12	Beauharnois
2163-4688 STATION SERVICE RAYMOND BÉLANGER INC.	1983 12 07	Québec
2163-6790 STATION-SERVICE NORMAND CANTY INC.	1983 12 12	Montréal
2163-5412 ST-AUBIN & FRÈRES INC.	1983 12 13	Montréal
2163-6253 LA TAVERNE RUSTIQUE INC.	1983 12 08	Bedford
2163-6600 TENUE DE LIVRES M. D. INC.	1983 12 08	Roberval
2163-6758 LES TUILES CARRASQUEIRA CASIMIRO INC.	1983 12 09	Québec
2163-5073 ULTRA SPORT DE QUÉBEC INC.	1983 12 12	Québec
2163-4670 U.L.M. SPORT LTÉE	1983 12 07	Québec
2163-5271 VENTES NORGIM INC.	1983 12 13	Laval
2163-6923 LE VÉTÉRAN GAZ BAR INC.	1983 12 12	Pontiac
2163-5081 VIANDES CUBEX INC.	1983 12 12	Québec
2163-6873 V. MARTIN & FILS AUTO (1983) INC.	1983 12 12	Kamouraska
2163-6634 YVES BOUCHER INC.	1983 12 09	Montmagny
2163-4910 YVON ROY SPORTS (1983) INC.	1983 12 07	Montréal

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

Délivrance d'un certificat de continuation

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de continuation à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
1350-5730 ACIER TRICOLERE LTÉE	1973 11 16	1983 12 09	
1175-5733 ALBERT GÉLINAS INC.	1968 04 30	1983 12 07	
1289-5868 LES ASSURANCES BISAILLON INC.	1963 04 25	1983 12 08	
1100-5360 BELLEMARE TRANSPORT LTÉE	1963 10 10	1983 12 06	PLACEMENTS CHARLEMAGNE BELLEMARE INC.
1366-5997 BOUTIQUE CHANOUK INC.	1975 08 18	1983 12 07	
1255-5538 BUANDERIE ÉCON-O-MATIC INC.	1960 11 30	1983 12 06	
1242-0444 CÂBLE LAURENTIDE LIMITÉE	1970 10 29	1983 12 05	CÂBLE LAURENTIDES LTÉE
1264-8382 CENTRE MÉDICAL JEFFERY HALE INC.	1963 10 09	1983 12 07	
1244-4139 LES CENTRES D'ACHATS URBAIN LTÉE	1959 05 26	1983 12 07	
1472-1302 CHARLES DUMAIS & FILS INC.	1976 12 09	1983 12 08	
1272-7517 LA CIE DE DÉVELOPPEMENT DU BAS-CANADA LTÉE	1959 04 13	1983 12 06	
1117-1261 CIE D'ÉQUIPEMENT SANITAIRE LIMITÉE	1946 09 10	1983 12 12	
1629-5735 COIFFURE 2122 CRESCENT INC.	1978 09 07	1983 12 01	LES INVESTISSEMENTS VIDAN LTÉE
1472-6939 COMMUNICATIONS S.R. INC.	1976 12 23	1983 12 08	
1479-0620 CONSTRUCTION Y. MARTEL INC.	1977 06 29	1983 12 12	LES CONSTRUCTIONS Y. MARTEL & FILS INC.

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
1510-7493 DÉCOR BRIQUE INC.	1978 02 01	1983 12 07	
1125-6245 LES DISTRIBUTEURS STANDARDS LTÉE	1954 10 15	1983 12 08	
1137-9658 DOMINION & GRIMM INC.	1953 12 11	1983 12 08	
1291-9890 DONEUIL LTÉE	1964 08 10	1983 12 12	
1368-8338 LES ÉDITIONS LACOMBE INC.	1974 06 28	1983 12 07	
1238-6777 LES ENTREPRISES B.H.M. INC.	1972 01 24	1983 12 12	
1251-5102 LES ENTREPRISES DEBNEDA INC.	1958 12 23	1983 12 08	
1268-7471 LES ENTREPRISES J.M.P. INC.	1971 06 09	1983 12 12	
1509-0392 LES ENTREPRISES RÉJEAN LEMAY INC.	1977 11 28	1983 12 12	
1367-1300 LES ENTREPRISES S.L.A.M. INC.	1974 03 15	1983 12 08	LES ENTREPRISES CAROSA INC.
1365-7994 E.W. FINNIE INC.	1975 06 12	1983 12 09	
1476-0706 FERME GRAND RANG (1977) INC.	1977 03 29	1983 12 12	
1158-0909 LE FIACRE INC.	1961 12 07	1983 12 09	
1111-7355 FORESTUBE INC.	1965 04 26	1983 12 07	
1632-1119 GESTION LA CRESSONNIÈRE INC.	1978 12 08	1983 12 01	
1248-2550 GESTION PROJEAN LTÉE	1955 09 28	1983 12 12	
1263-0356 GILLES MAILLÉ INC.	1964 06 04	1983 12 12	
1264-5123 G. TESSIER LTÉE	1966 08 05	1983 12 08	

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
1103-0111 HEFT'S INC.	1946 05 08	1983 12 08	
1326-9642 LES IMMEUBLES LÉVESQUE LTÉE	1965 11 17	1983 12 12	
1356-8696 LES INDUSTRIES DOYON LTÉE	1974 05 23	1983 12 06	
1348-6543 ISOLATION JEAN CARIGNAN INC.	1972 07 24	1983 12 07	
1267-7969 JACLAU INC.	1961 03 02	1983 12 08	
1165-6634 JEAN DENIS, LIMITÉE	1956 06 07	1983 12 13	
1177-7208 LAUNIER LTÉE	1952 06 14	1983 12 06	
1273-2269 MACHINES À COUDRE ZIG ZAG INC. ..	1958 12 09	1983 12 09	
1192-9262 MACHINES À PLANCHER HUSKY (QUÉBEC) INC.	1970 10 13	1983 12 12	
1627-2122 MENUISERIE DUGUAY INC.	1978 06 05	1983 12 12	
1510-7584 MÉTALITE (1978) INC.	1978 02 07	1983 12 09	
1154-7114 MONTCALM AUTOMOBILES INC.	1946 02 13	1983 12 06	
1624-2448 MURAC LTÉE	1978 03 09	1983 12 09	
1368-1234 NINI HAUPT LTÉE	1974 05 06	1983 12 09	
1205-8699 PÂTISSERIE DUQUETTE INC.	1970 04 13	1983 12 12	
1130-6636 PICHÉ NETTOYEURS INC.	1961 11 27	1983 12 12	ENTREPRISE M.A. PICHÉ INC.
1125-1360 LES PIERRES MURO INC.	1962 09 13	1983 12 09	
1349-5429 LES PLACEMENTS AGAPA LTÉE	1973 12 28	1983 12 09	
1331-5072 PLACEMENTS LAVISAM INC.	1973 06 18	1983 12 12	

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
1163-2692 PLOMBERIE GOYER INC.	1963 12 30	1983 12 08	
1332-3738 LES PRODUITS ÉLECTRONIQUES MERGEX LTÉE	1973 06 29	1983 12 08	
1467-3263 QUINCAILLERIE GEORGES BENNY INC.	1976 05 25	1983 12 09	
1349-5320 RÉSIDENCES SAVERDUN INC.	1973 10 10	1983 12 08	LES HABITATIONS SAVERDUN INC.
1146-8816 ROCH TRÉPANIER AUTOMOBILE INC. .	1964 02 13	1983 12 12	
1282-6822 RODICAN INVESTMENTS LTD.	1969 07 22	1983 12 12	LA CORPORATION D'INVESTISSEMENTS RODICAN LTÉE RODICAN INVESTMENTS LTD.
1337-1315 SOBER INC.	1973 08 10	1983 12 06	
1348-8564 SPORT CARRIER PLESSISVILLE INC. ...	1972 08 24	1983 12 12	
1361-0159 SPORT FILTEAU INC.	1974 12 27	1983 12 07	
1302-9947 SPORTS WHITEHOUSE INC.	1969 09 02	1983 12 12	
1631-6382 TRANSPORT DESJARDINS 1978 LTÉE ...	1978 11 23	1983 12 07	
1187-0144 TRANS-CANADA AUTO SERVICE INC. .	1963 08 21	1983 12 12	
1134-0122 TRICOT MAJESTIC LIMITÉE	1956 01 17	1983 12 07	
1192-0451 V. MARTIN ET FILS AUTO INC.	1968 11 05	1983 12 13	GESTION VENANT MARTIN INC.
1638-1295 WIZO INC.	1979 08 08	1983 12 12	

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

Délivrance d'un certificat de fusion

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de fusion à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale et sa version	Dénomination sociale des compagnies fusionnées	Date de fusion	District judiciaire
2163-6030 CASTEL DES PRÉS INC.	PAUL A. PARADIS & CIE LTÉE CASTEL DES PRÉS INC.	1983 12 07	Laval
2163-4720 LES FERMES BAGATELLE INC.	LES FERMES BAGATELLE INC. ENTREPRISES PAXAL INC.	1983 12 01	Bedford
32956			<i>L'inspecteur général des institutions financières, JEAN-MARIE BOUCHARD</i>

Délivrance d'un certificat de modification

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de modification à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
1861-5161 1861-5161 QUÉBEC INC.	1982 10 18	1983 12 09	1) de la dénomination sociale: TRANSEX INC. 2) du district: Québec
2150-8577 2150-8577 QUÉBEC INC.	1983 01 27	1983 12 09	de la dénomination sociale: GESTION YVON DEFOY INC.
2152-7742 2152-7742 QUÉBEC INC.	1983 04 05	1983 12 08	de la dénomination sociale: LES APPARTOTELS DE LA STATION TOURISTIQUE DU MONT TREMBLANT INC.
2152-7767 2152-7767 QUÉBEC INC.	1983 04 06	1983 12 07	de la dénomination sociale: LOCATION C.L.R. INC.
2153-0423 2153-0423 QUÉBEC INC.	1983 03 22	1983 12 06	du district: Montréal
2153-5356 2153-5356 QUÉBEC INC.	1983 04 22	1983 12 01	de la dénomination sociale: CONDOMINIUM CLOS ST-BERNARD INC.

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2153-9283 2153-9283 QUÉBEC INC.	1983 04 19	1983 12 12	du capital-actions
2153-9291 2153-9291 QUÉBEC INC.	1983 04 19	1983 12 07	du capital-actions
2153-9309 2153-9309 QUÉBEC INC.	1983 04 19	1983 12 07	du capital-actions
2155-2666 2155-2666 QUÉBEC INC.	1983 05 10	1983 12 07	1) de la dénomination sociale: POLYCITATION INC. 2) du district: Terrebonne 3) du nombre des administrateurs: minimum 1 maximum 5
2157-3258 2157-3258 QUÉBEC INC.	1983 07 11	1983 12 06	de la dénomination sociale: GROUPE GIASSON INC.
2157-7663 2157-7663 QUÉBEC INC.	1983 07 26	1983 12 02	de la dénomination sociale: ASSURANCES JACQUES LAHAIE INC.
2160-4137 2160-4137 QUÉBEC INC.	1983 09 20	1983 12 08	de la dénomination sociale: PNEUS H.P. PAULIN INC.
2160-5159 2160-5159 QUÉBEC INC.	1983 10 04	1983 12 12	de la dénomination sociale: MERCURY SUZANNE ROY INC.
2161-6826 2161-6826 QUÉBEC INC.	1983 11 17	1983 12 05	de la dénomination sociale: GESTION 45 L'TÉE
2161-9192 2161-9192 QUÉBEC INC.	1983 10 31	1983 12 06	du district: Abitibi
2161-9317 2161-9317 QUÉBEC INC.	1983 10 31	1983 12 08	1) de la dénomination sociale: GESTION POINTE DU JOUR INC. 2) du district: Joliette
2162-2733 2162-2733 QUÉBEC INC.	1983 11 15	1983 12 12	du district: Longueuil
2162-5934 2162-5934 QUÉBEC INC.	1983 11 16	1983 12 06	de la dénomination sociale: LE CENTRE DU PLATEAU (CHICOUTIMI) INC.

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
1271-4655 LES ARTS RELIGIEUX APPLIQUÉS INC.	1968 04 30	1983 12 09	1) du capital-actions 2) du nombre des administrateurs: minimum 1 maximum 10
1840-9680 AUTOBUS LES GRÈS INC.	1980 11 27	1983 12 07	de la dénomination sociale: LES LEURRES MA-JIK INC. THE MA-JIK TROLL INC.
1474-3678 BEAUCHEMIN, MIGNEAULT & ASSOCIÉS INC.	1977 02 17	1983 12 08	de la dénomination sociale: ASSURANCES BEAUCHEMIN & ASSOCIÉS INC.
1861-1491 BOUSIX INC.	1982 09 23	1983 12 07	du capital-actions
1123-0174 CAMILLE DIONNE INC.	1964 04 29	1983 12 08	1) du capital-actions 2) des dispositions
1645-6527 LES CONFECTIONS DROLET INC.	1980 06 25	1983 12 12	du capital-actions
2161-1918 ENTREPRISES BOULEV INC.	1983 10 14	1983 12 07	1) de la dénomination sociale: ENTREPRISES JACQ-CHRI INC. 2) du capital-actions
2156-7292 FERME LAMBERTO INC.	1983 06 23	1983 12 12	1) du capital-actions 2) des dispositions
1355-8390 FLEXIFIL INC.	1974 04 16	1983 12 07	du capital-actions
1263-4846 FOYER CANADIEN (1974) LTÉE	1963 02 14	1983 12 12	du capital-actions
1465-6359 GARAGE BOUVETTE & FILS INC.	1976 03 19	1983 12 06	du capital-actions
1850-3508 GARAGE JEAN & R. MICHAUD INC.	1981 09 15	1983 12 13	de la dénomination sociale: GESTION JEAN MICHAUD INC.
1644-2212 GARAGE LIONEL ROZON INC.	1980 05 02	1983 12 07	des dispositions
1158-9678 GARAGE W. MARTIN, LIMITÉE	1938 12 27	1983 12 09	du capital-actions

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
1852-9503 GESTION FORTIER & LABONTÉ INC. ...	1981 12 04	1983 12 09	de la dénomination sociale: ASSURANCES FORTIER LABONTÉ GIROUX ROULEAU & ASSOCIÉS INC.
2160-6165 GESTION HENRI JEAN & FILS LTÉE	1983 09 23	1983 12 01	de la dénomination sociale: GESTION LANOYÉE LTÉE
1264-5123 G. TESSIER LTÉE	1966 08 05	1983 12 08	du nombre des administrateurs: Minimum 1 Maximum 10
2154-6106 L'IMMOBILIÈRE DAVIGNON INC.	1983 04 26	1983 12 08	de la dénomination sociale: BROME-MISSISQUOI L'IMMOBILIÈRE DAVIGNON INC.
2153-9002 LAURAL INC.	1983 04 15	1983 12 12	du capital-actions
1502-7113 LES LOCATIONS D'AUTOS A. & K. LTÉE	1976 03 24	1983 12 09	de la dénomination sociale: LOCATION D'AUTOMOBILES K. & P. IMPORT LTÉE K. & P. IMPORT AUTOMOBILES LEASING LTD.
1115-3657 MANUFACTURE DE VÊTEMENTS SPORTS ATLANTIC INC.	1955 01 21	1983 12 12	du capital-actions
1474-5384 MESOTEC INC.	1977 02 24	1983 12 09	du capital-actions
1864-7354 PAVILLON STE-MARTHE INC.	1982 12 22	1983 12 08	1) du capital-actions 2) des dispositions
1341-7878 PEINTURES R.S. LTÉE	1973 10 10	1983 12 07	du capital-actions
1201-3405 LES PEINTURES S.N. COLLIN LTÉE	1970 01 27	1983 12 07	du capital-actions
1366-7191 PLACEMENTS A. BROCHU LTÉE	1975 08 27	1983 12 08	du capital-actions
1854-2753 LES PLACEMENTS J. BEAULIEU INC. ..	1982 01 22	1983 12 09	du capital-actions

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
1840-4756 LES PLACEMENTS RULA INC.	1980 11 06	1983 12 06	1) du capital-actions 2) des dispositions
1847-2647 LES PRODUCTIONS OPSON INC.	1981 06 04	1983 12 13	de la dénomination sociale: LE GROUPE OPSON INC.
1351-6182 LES PRODUITS DE LA BOULANGERIE VAN HORNE INC.	1974 01 16	1983 12 06	1) du capital-actions 2) des dispositions
1858-5422 R.C.R. INTERNATIONAL INC.	1982 05 31	1983 12 07	de la dénomination sociale: ALPET INTERNATIONAL INC.
2162-6833 LES SERVICES DE GÉRANCE RAINVILLE & TOSSOUNIAN INC.	1983 11 21	1983 12 08	de la dénomination sociale: GESTION RAINVILLE & TOSSOUNIAN INC. RAINVILLE & TOSSOUNIAN MANAGEMENT INC.
1310-7107 SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE STATE INC.	1954 11 29	1983 12 13	du capital-actions
1848-7488 SPORT MASKA INC.	1981 08 01	1983 12 13	du capital-actions
1857-8492 STATION SERVICE CLOUTIER & MORIN INC.	1982 05 07	1983 12 06	de la dénomination sociale: STATION SERVICE MICHEL MORIN INC.
32956			

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

Compagnies (Partie III) — Loi sur les

Lettres patentes

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accordé des lettres patentes constituant en corporation chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2162-3095 ASSOCIATION DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE RIVE-SUD OUEST	1983 12 13	Sainte-Catherine

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2161-4177 ASSOCIATION DES DIPLÔMÉS ET DIPLÔMÉES EN ÉDUCATION DU BAS ST-LAURENT	1983 12 12	Rimouski
2162-4747 ASSOCIATION DES ÉTUDIANTS ET STAGIAIRES MALIENS AU CANADA (AESMAC)	1983 12 09	Québec
2163-0777 ASSOCIATION DES JOURNALISTES DE TÉLÉ-CAPITALE	1983 12 08	4553-D, de la Sente, Saint-Augustin
2161-6669 ASSOCIATION DES MALADIES DE LA PEAU DU QUÉBEC INC.	1983 12 12	4902, avenue Verdun, Verdun
2162-4846 ASSOCIATION D'ÉCHANGE QUÉBEC CANADA AFRIQUE	1983 12 13	Montréal
2162-8458 ASSOCIATION RÉCRÉATIVE ÉCOLE DE SAMBA AQUARELLE DU BRÉSIL	1983 12 12	8238, St-Denis, Montréal
2159-9782 ASSOCIATION SPORTIVE PICATOU MATANE INC.	1983 12 07	1600, du Phare ouest, Matane
2158-3521 CARDIAQUE-AMIS	1983 12 08	Asbestos
2163-0058 CENTRE COMMUNAUTAIRE DE ANGERS INC.	1983 12 07	Boulevard du Progrès, Angers
2161-6867 CENTRE CULTUREL ATACAMA	1983 12 09	4730, Bourbonnière, app. 8, Montréal
2156-1295 CENTRE DE DÉVELOPPEMENT DES ARTS VISUELS DE LA RIVE SUD	1983 12 08	3266, Ontario est, Montréal
2160-9854 CENTRE DE SANTÉ POUR FEMMES LATINO AMÉRICAINES ET CARAÏBÉENNES	1983 12 09	Montréal
2163-0512 CENTRE D'ÉTUDE ET DE RECHERCHE SUR LES PEUPLES FRANCOPHONES 83 M	1983 12 13	395, boulevard Samson, app. 202, Laval
2159-9824 CENTRE D'HÉBERGEMENT «LE PALLIATIF»	1983 12 09	2125, rue St-Jacques, Shawinigan

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2162-4614 LE CENTRE L'ASSOMPTION (ST-LÉONARD- D'ASTON) ...	1983 12 12	Saint-Léonard-d'Aston
2161-4185 CERCLE DE MUSIQUE DE CAP-ROUGE INC.	1983 12 12	4473, rue St-Félix, Cap-Rouge
2162-4267 CIMETIERE KING EDWARD INC. KING EDWARD CEMETERY INC.	1983 12 12	6000, boulevard Cavendish, bureau 607, Montréal
2161-8178 CLUB BEAUSÉJOUR ANSE ST-JEAN	1983 12 08	262, St-Jean-Baptiste,
2161-2254 CLUB DE LA GAJETÉ DE STE-JEANNE-D'ARC, DU LAC ST-JEAN	1983 12 07	400, rue Verreault, Sainte-Jeanne-d'Arc
2163-0124 CLUB DE L'ÂGE D'OR DE ST-JOSEPH-DU- LAC INC.	1983 12 13	2023, rue du Domaine, Saint-Joseph-du-Lac
2155-7418 LE CLUB DE L'ÂGE D'OR LES AMIS DE ST-SIXTE	1983 12 13	Saint-Sixte
2162-4572 CLUB DE MOTOS INDÉPENDANT DE ST-CHRYSTÔME	1983 12 08	69, rue Cowan, Havelock
2162-4994 LE CLUB DU SOURIRE DE BÉTHANIE INC.	1983 12 08	École Sainte-Thérèse, Béthanie
2163-0629 CLUB D'ÂGE D'OR GIUSEPPE GARIBALDI	1983 12 13	7125, Lienart, St-Léonard
2163-0967 CLUB OPTIMISTE ST-ÉPIPHANE INC.	1983 12 08	269, rue Deschênes, Saint-Épiphanie
2161-3534 CLUB RICHELIEU RIMOUSKI-EST INC.	1983 12 09	Rimouski-Est
2163-5651 CLUB SOCIAL 1808	1983 12 13	Montréal
2161-6891 COLLECTIF D'INFORMATION COLOMBIEN (CICOL) INC.	1983 12 09	2278, rue Panet, Montréal
2162-4663 COLLECTIVE FÉMINISTE D'INFORMATION MARIE-GÉOGRAPHIE	1983 12 07	Québec

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2163-0942 COMITÉ CULTUREL DE STE-AGATHE-DES-MONTS	1983 12 13	22, rue Tour du Lac, Sainte-Agathe-des-Monts
2162-2238 COMITÉ DE LOISIRS DE ST-CAMILLE DE RICHMOND	1983 12 12	Saint-Camille
2162-8524 COMITÉ DE SOCCER N.C.O. INC.	1983 12 08	2, des Jardins, hôtel de ville, Québec
2162-8516 COMITÉ DES LOISIRS VICTOR LAVIGNE	1983 12 08	5400, boulevard Couture, Saint-Léonard
2161-5216 LE COMITÉ ORGANISATEUR DU CARNAVAL DU SOLEIL INC.	1983 12 13	Montréal
2162-2162 COMITÉ ORGANISATEUR DU JOUR DU PORTUGAL	1983 12 12	4447, Henri-Julien, Montréal
2162-8243 LE COMITÉ SOCIO-CULTUREL DE HAM-NORD INC.	1983 12 08	Ham-Nord
2161-4011 LA CORPORATION DES ARTISANS DE L'ART DES VENTS INC.	1983 12 09	Rivière-Portneuf
2162-8466 L'ENSEMBLE FOLKLORIQUE DE LACHINE, «LES ÉCLUSIERS»	1983 12 09	170, 15e Avenue, Lachine
2162-4127 L'ÉQUIPE DE HOCKEY JUVÉNILE CC LA DUFO INC.	1983 12 13	11228, rue Royale, Beaupré
2153-7584 EXPANSION-FEMMES DE QUÉBEC	1983 12 12	401, St-Paul, Québec
2162-4739 FONDATION DE CHARITÉ ST-PAUL-APÔTRE	1983 12 12	38, rue Demers, Québec
2159-5962 FONDATION DE L'HÔPITAL DE DOLBEAU INC.	1983 12 13	Dolbeau
2163-0173 FONDATION DU CENTRE DE RÉFÉRENCE DU GRAND MONTRÉAL INFORMATION AND REFERRAL CENTRE OF GREATER MONTRÉAL FOUNDATION	1983 12 08	1800, boulevard Dorchester ouest, bureau 326, Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2158-5971 FONDATION DU CENTRE DE SERVICES SOCIAUX DU CENTRE DU QUÉBEC	1983 12 08	Région métropolitaine de Trois-Rivières
2162-8342 FONDATION SECOURS ST-JACQUES INC.	1983 12 13	3961, rue St-Denis, Montréal
2160-7833 GARDERIE DU COLLÈGE AHUNTSIC INC.	1983 12 07	815, rue Émile-Journault, Montréal
2162-3871 GARDERIE ÉDUCATIVE LA FORÊT ENCHANTÉE	1983 12 12	Warwick
2159-3793 GARDERIE GARI-GATOU	1983 12 08	1932, boulevard Mellon, Jonquière
2159-7901 GARDERIE ST-ANDRÉ DE NEUFCHÂTEL INC.	1983 12 08	115, boulevard Savard, Neufchâtel
2160-1505 GARDERIE «LA PETITE MARINE»	1983 12 07	Sorel
2162-2113 GROUPE DE PROMOTION D'HABITATION LOGIQUE INC.	1983 12 08	Montréal
2161-8038 L'INSTITUT DE RECHERCHES DU CARREFOUR INC.	1983 12 12	Montréal
2161-6859 LES JOYEUX AMIS DU SUD-OUEST INC.	1983 12 07	3957, Bannantyne, Verdun
2163-0256 LIGUE BONNE ENTENTE PORT-CARTIER INC.	1983 12 12	Port-Cartier
2162-8193 LOISIRS CENTRE VILLE DE MONTMAGNY INC.	1983 12 08	Montmagny
2162-4143 LOISIRS SPORTIFS DE VILLERAY	1983 12 09	7198, rue St-Hubert, app. 308, Montréal
2162-3350 MAISON DE JEUNES DE LA CÔTE DES NEIGES, INC.	1983 12 07	3600, Van Horne, Montréal
2157-7986 LA MAISON DE L'AVENIR DE ST-JEAN-BAPTISTE INC.	1983 12 12	5505, rang des Soixante, Saint-Jean-Baptiste, Rouville

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2163-0306 MIORCO INC.	1983 12 12	403, boulevard Vachon, Sainte-Marie
2163-0470 ORGANISATION D'ÉDUCATION ET D'INFORMATION LOGEMENT DE CÔTE DES NEIGES	1983 12 12	3600, Van Horne, bureau 200, Montréal
2162-2170 PARC COMMÉMORATIF DU ROI GEORGES INC. <i>KING GEORGE MEMORIAL PARK INC.</i>	1983 12 08	6555, Kildare, bureau 402, Montréal
2159-5897 PRÉCIEUSE-VIE DE SHERBROOKE INC.	1983 12 12	240, rue Belvédère nord, Sherbrooke
2160-7841 PRODUCTIONS INNOT DE SEPT-ÎLES INC.	1983 12 12	Maliotenam
2151-5473 SITEX INC.	1983 12 12	2205, rue des Ormeaux, Montréal
2162-8201 SOCIÉTÉ AGAMON INC.	1983 12 13	Sainte-Agathe-des-Monts
2162-3822 THÉÂTRE LA MOLUQUE INC.	1983 12 09	Carleton
2160-7817 TRANSPORTEURS EN VRAC DE LA CÔTE DE GASPÉ INC.	1983 12 09	Cloridorme
32956		<i>L'inspecteur général des institutions financières, JEAN-MARIE BOUCHARD</i>

Lettres patentes supplémentaires

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accordé des lettres patentes supplémentaires à chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date des lettres patentes supplémentaires	Modification
1624-3065 CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES DE VIOL DE L'OUTAOUAIS (C.A.V.V.O)	1978 03 10	1983 12 13	de la dénomination sociale: CENTRE D'AIDE ET DE LUTTE CONTRE LES AGRESSIONS SEXUELLES- OUTAOUAIS

Dénomination sociale	Date de constitution	Date des lettres patentes supplémentaires	Modification
1647-9446 CLUB DE SKI DE BEAUCE (1980) INC.	1980 09 25	1983 12 07	des dispositions
1647-8927 CONSEIL DES ARTS TEXTILES DU QUÉBEC INC.	1980 09 17	1983 11 25	1) des objets 2) des dispositions
2159-3553 FONDATION THÉÂTRE FÉLIX-LECLERC INC.	1983 08 25	1983 12 13	de la dénomination sociale: FONDATION FÉLIX-LECLERC INC.
1861-3927 L'OFFICE DU DÉVELOPPEMENT DU TOURISME ET DES CONGRÈS DE LAVAL INC.	1982 09 28	1983 12 12	de la dénomination sociale: OFFICE DE DÉVELOPPEMENT DU TOURISME ET DES CONGRÈS DE LAVAL (ODTCL) INC.

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

32956

Compagnies étrangères — Loi sur les

Changements

La compagnie étrangère ci-dessous mentionnée donne avis des changements suivants:

Nom de la compagnie	Date des changements	Changements
1646-1840 CORPORATION ALTROM DU CANADA	1983 07 04	Du bureau principal: 1981, avenue McGill College, bureau 1100, Montréal

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

32956

Renseignements sur les compagnies — Loi concernant les

Avis de reprise d'existence

Le ministre des Finances donne avis qu'il a délivré un certificat de reprise d'existence aux compagnies suivantes:

Dénomination sociale	Date de délivrance du certificat	Dispositions particulières
1247-9200 ASSOCIATION COLOMBOPHILE INDÉPENDANTE MAISONNEUVE INCORPORÉE	1983 12 13	Aucune
1334-0682 CLAUDE BÉDARD INC.	1983 12 09	Aucune
1296-1397 LE CLUB DE COURSES SAGUENAY LTÉE	1983 12 09	Aucune
32956		<i>Le ministre des Finances, JACQUES PARIZEAU</i>

Déclarations des compagnies — Loi sur les

Raison sociale de la société	Date d'enregistrement	Lieu du principal établissement
460, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE.....	1983 12 08	202, Mercille, St-Lambert, QC, J4P 2L2
510, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE.....	1983 12 08	202, Mercille, St-Lambert, QC, J4P 2L2
560, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE.....	1983 12 08	202, Mercille, St-Lambert, QC J4P 2L2
32957		<i>Le protonotaire adjoint de la Cour supérieure district judiciaire de Montréal, CLAUDE LEBEAU</i>

Avis divers

Association des pêcheurs de Ste-Anne-des-Monts Inc.

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi sur les compagnies (L.R.Q., chap. C-38), partie III, il a accordé des lettres patentes, en date du 1983 12 06 constituant en corporation sans capital-actions, l'« Association des pêcheurs de Ste-Anne-des-Monts Inc. » déjà constituée en corporation le 14 mars 1980 en vertu de la Loi sur les clubs de récréation.

La valeur des biens immobiliers que peut posséder la corporation est limitée à 1 000 000,00 \$.

Le siège social de la corporation est à Sainte-Anne-des-Monts, district judiciaire de Gaspé.

*L'inspecteur général des
institutions financières,*
JEAN-MARIE BOUCHARD
1643-6206

32956

Ville de Beaconsfield *Rachat d'obligations*

Émission d'obligations de 443 000 \$ datée du 1^{er} février 1969

Avis public est, par les présentes, donné que conformément aux dispositions de l'émission en titre les obligations ci-après désignées ont été tirées au sort pour fin de rachat en date du 1^{er} février 1984:

M-221	1 000 \$	M-232	1 000 \$
M-236	1 000 \$	M-242	1 000 \$
M-245	1 000 \$	M-248	1 000 \$
M-249	1 000 \$	M-254	1 000 \$
M-257	1 000 \$	M-269	1 000 \$
M-271	1 000 \$	M-272	1 000 \$
M-273	1 000 \$	M-285	1 000 \$
M-291	1 000 \$	M-293	1 000 \$
M-297	1 000 \$	M-301	1 000 \$
A-001	1 000 \$	—	—

Les obligations ci-haut désignées cesseront de porter intérêts en date du 1^{er} février 1984.

Beaconsfield, le 16 décembre 1983

33023

Le greffier,
JOHANNE RIOUX

Ville de Longueuil

Rachat d'obligations

Aux détenteurs des obligations faisant partie de l'émission de 750 000 \$ datée du 15 février 1966 par la ville de Longueuil, province de Québec, Canada, telles obligations payables en monnaie des États-Unis, portant la date d'échéance du 15 février 1986 et désignées « Singing Fund Bonds—6 %—1986 ».

Avis public est, par les présentes, donné que la ville de Longueuil a l'intention de racheter et achètera pour fins d'amortissement le 15 février 1984, conformément aux dispositions des obligations, les obligations suivantes de l'émission mentionnée ci-dessus, à 100 % de leur montant en principal plus intérêt couru à la date de rachat, à savoir:

Les quatre-vingt-cinq (85) obligations à coupons de 1 000 \$ chacune portant les numéros M-480 à M-564 inclusivement, rachetables le 15 février 1984.

Les obligations ainsi rappelées pour rachat deviendront dues et payables et seront payées en telle monnaie légale des États-Unis d'Amérique qui, au moment du paiement, aura cours légal pour le paiement des dettes publiques et privées dans lesdits États-Unis d'Amérique, au bureau de The Chase Manhattan Bank, ville et État de New York, États-Unis d'Amérique, sur présentation et remise des obligations portant les numéros mentionnés ci-dessus, avec tous les coupons échéant après le 15 février 1984 attachés.

Avis public est aussi, par les présentes, donné que l'intérêt sur le montant en principal des obligations présentement appelés pour paiement cessera de s'accroître le et après le 15 février 1984.

Longueuil, le 13 décembre 1983

Le trésorier et directeur des Finances,
33024 YVES DESPRÉS, C.A.

Canton de Maddington

Prenez avis qu'en vertu de la Loi autorisant les municipalités à percevoir un droit sur les mutations immobilières (L.R.Q., chap. M-39), lors d'une séance régulière tenue le 6 décembre 1983, le Conseil de cette municipalité a adopté le Règlement no 7 intitulé « Règlement concernant l'imposition et la perception d'un droit sur les mutations immobilières », et que ledit règlement entrera en vigueur le quinzième jour suivant la publication du présent avis.

Maddington-Falls, le 9 décembre 1983

33007

Le secrétaire-trésorier,
ROBERT DESAULNIERS, notaire

L'Oeuvre des terrains de jeux (O.T.J.) de Saint-Célestin

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi sur les compagnies (L.R.Q., chap. C-38), partie III, il a accordé des lettres patentes, en date du 1983 12 02, constituant en corporation sans capital-actions, « L'Oeuvre des terrains de jeux (O.T.J.) de Saint-Célestin » déjà constituée en corporation le 4 juillet 1956 en vertu de la Loi sur les clubs de récréation.

La valeur des biens immobiliers que peut posséder la corporation est limitée à 600 000,00 \$.

Le siège social de la corporation est à Annville (Saint-Célestin), district judiciaire de Trois-Rivières.

*L'inspecteur général des
institutions financières,*
JEAN-MARIE BOUCHARD

32956

1374-7621

Paroisse de Sainte-Anne-du-Sault

Prenez avis qu'en vertu de la Loi autorisant les municipalités à percevoir un droit sur les mutations immobilières (L.R.Q., chap. M-39), lors d'une séance régulière tenue le 5 décembre 1983, le Conseil de cette municipalité a adopté le Règlement no 39 intitulé « Règlement concernant l'imposition et la perception d'un droit sur les mutations immobilières », et que ledit règlement entrera en vigueur le quinzième jour suivant la publication du présent avis.

Sainte-Anne-du-Sault, le 9 décembre 1983

33008

Le secrétaire-trésorier,
ROBERT DESAULNIERS, notaire

Ville de Saint-Félicien

Avis est donné qu'en vertu de l'article 458.16 de la Loi sur les cités et villes l'inspecteur général des institutions financières a enregistré, le 22 novembre 1983, la résolution autorisant la constitution d'une société d'initiative et de développement d'artères commerciales sous la dénomination sociale de S.I.D.A.C. de St-Félicien Inc.

Saint-Félicien, le 22 novembre 1983

33026

Le greffier intérimaire de la ville,
CLAUDE POTVIN, O.M.A.
2162-3541

Succession Eugénie Héту Beauregard

Avis est, par les présentes, donné que Lucille Beauregard Dufresne, rentière, épouse commune en biens de Roméo Dufresne, rentier, dûment autorisée par son dit époux, tous deux domiciliés au 381, rue Frontenac, appartement 6, Saint-Jean-sur-Richelieu, seule et unique héritière de sa mère, Eugénie Héту Beauregard, en son vivant rentière, domiciliée au 525, Beaubien est, Montréal, QC, H2S 1S5, est décédée le six août mil neuf cent quatre-vingt-trois (1983 08 06) en laissant un dernier testament olographe, dûment vérifié en la Cour supérieure, district de Montréal, le vingt-six septembre mil neuf cent quatre-vingt-trois (1983 09 26), dossier no 14-003104-833 des dossiers de ladite cour, laquelle Lucille Beauregard Dufresne a accepté la succession de ladite Eugénie Héту Beauregard, sous bénéfice d'inventaire aux termes d'un acte exécuté devant Bernard L. Tanguay, notaire, 439, du Séminaire nord, Saint-Jean-sur-Richelieu, QC, J3B 5L4, en date du premier jour de novembre mil neuf cent quatre-vingt-trois (1983 11 01) et enregistré au bureau d'enregistrement de la division de Montréal, le sept novembre mil neuf cent quatre-vingt-trois (1983 11 07), sous le numéro 3415866.

Un inventaire des biens de la défunte a été fait devant le notaire Bernard L. Tanguay et peut être consulté à ses bureaux, à l'adresse ci-dessus.

Après deux mois du présent avis, la bénéficiaire paiera les créanciers à mesure qu'ils se présenteront, selon la loi.

Saint-Jean-sur-Richelieu, le 23 novembre 1983

33025

Le procureur,
BERNARD L. TANGUAY, notaire

**Syndicat de Pêcheurs de Longue-Pointe de Mingan
(Loi sur les syndicats coopératifs)**

Le ministre de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme décrète, en vertu des articles 54 et suivants de la Loi sur les syndicats coopératifs, la fin de l'existence du « Syndicat de Pêcheurs de Longue-Pointe de Mingan » à compter de la date de publication du présent décret à la *Gazette officielle du Québec*.

32959

*Le sous-ministre de l'Industrie,
du Commerce et du Tourisme,*
CHARLES-E. BEAULIEU

Changement de nom et d'autres qualités de l'état civil — Loi sur le

Accordés

Marie Josée France Patricia Beaudet

Par le certificat numéro 83-546 du 24 novembre 1983, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Josée France Mendonça, née le 9 février 1962, en celui de Marie Josée France Patricia Beaudet.

Sainte-Foy, le 7 décembre 1983

32957 *Le sous-registrare adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Marie Carmen Gytanne Beaulieu-Paradis

Par le certificat numéro 83-557 du 1^{er} décembre 1983, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Carmen Gitane Paradis, née le 30 avril 1963, en celui de Marie Carmen Gytanne Beaulieu-Paradis.

Sainte-Foy, le 8 décembre 1983

32957 *Le sous-registrare adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Marie Pierrette Sylvie Bédard

Par le certificat numéro 83-586 du 1^{er} décembre 1983, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Pierrette Sylvie Rochefort, née le 18 mai 1962, en celui de Marie Pierrette Sylvie Bédard.

Sainte-Foy, le 6 décembre 1983

32957 *Le sous-registrare adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Marie Claude Benoit

Par le certificat numéro 83-583 du 1^{er} décembre 1983, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Claude Desfossés, née le 7 mai 1961, en celui de Marie Claude Benoit.

Sainte-Foy, le 8 décembre 1983

32957 *Le sous-registrare adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Joseph Marcel Nicolas Boily

Par le certificat numéro 83-571 du 1^{er} décembre 1983, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Marcel Nicol Boily, né le 18 août 1958, en celui de Joseph Marcel Nicolas Boily.

Sainte-Foy, le 7 décembre 1983

32957 *Le sous-registrare adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Joseph Bruno Cloutier

Par le certificat numéro 83-576 du 1^{er} décembre 1983, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Alfred Cloutier, né le 4 octobre 1916, en celui de Joseph Bruno Cloutier.

Sainte-Foy, le 7 décembre 1983

32957 *Le sous-registrare adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Marie Blanche Yvonne Clôde de Guise-Dussault

Par le certificat numéro 83-551 du 1^{er} décembre 1983, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Blanche Yvonne Claude de Guise, née le 21 décembre 1949, en celui de Marie Blanche Yvonne Clôde de Guise-Dussault.

Sainte-Foy, le 5 décembre 1983

32957 *Le sous-registrare adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Joseph Michel Doire

Par le certificat numéro 83-554 du 1^{er} décembre 1983, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Michel Riopel, né le 29 novembre 1964, en celui de Joseph Michel Doire.

Sainte-Foy, le 8 décembre 1983

32957 *Le sous-registrare adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Elizabeth Jolanta Douglas

Par le certificat numéro 83-547 du 24 novembre 1983, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Elizabeth Jolanta Dlugosz, née le 22 novembre 1951, en celui de Elizabeth Jolanta Douglas.

Sainte-Foy, le 7 décembre 1983

32957 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Marie Murielle Danielle Duplantis

Par le certificat numéro 83-577 du 1^{er} décembre 1983, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Murielle Danielle Gariépy, née le 27 janvier 1959, en celui de Marie Murielle Danielle Duplantis.

Sainte-Foy, le 8 décembre 1983

32957 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Marie Blanche Yvonne Durocher

Par le certificat numéro 83-553 du 1^{er} décembre 1983, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Blanche Éva Desrochers, née le 24 février 1919, en celui de Marie Blanche Yvonne Durocher.

Sainte-Foy, le 7 décembre 1983

32957 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Marie Jeannette Éthier

Par le certificat numéro 83-573 du 1^{er} décembre 1983, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Annette Éthier, née le 15 janvier 1921, en celui de Marie Jeannette Éthier.

Sainte-Foy, le 6 décembre 1983

32957 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Marie Patricia Éthier

Par le certificat numéro 83-558 du 1^{er} décembre 1983, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Patricia Proulx, née le 15 avril 1952, en celui de Marie Patricia Éthier.

Sainte-Foy, le 8 décembre 1983

32957 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Joseph Jean-Pierre Faustin

Par le certificat numéro 83-545 du 24 novembre 1983, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Jean Paul Julien, né le 2 mars 1918, en celui de Joseph Jean-Pierre Faustin.

Sainte-Foy, le 7 décembre 1983

32957 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Marie Jeannette France Gauthier

Par le certificat numéro 83-569 du 1^{er} décembre 1983, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Jeannette Françoise Gauthier, née le 19 février 1954, en celui de Marie Jeannette France Gauthier.

Sainte-Foy, le 7 décembre 1983

32957 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Marie Nicole Julie Sylvie Gauthier

Par le certificat numéro 83-559 du 1^{er} décembre 1983, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Nicole Julie Sylvie Charpentier, née le 2 mars 1962, en celui de Marie Nicole Julie Sylvie Gauthier.

Sainte-Foy, le 5 décembre 1983

32957 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Joseph Philippe Camille Girard-Tanguay

Par le certificat numéro 83-565 du 1^{er} décembre 1983, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Philippe Régis, né le 13 juillet 1952, en celui de Joseph Philippe Camille Girard-Tanguay.

Sainte-Foy, le 5 décembre 1983

32957 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Anne-Marie Lucille Grenier

Par le certificat numéro 83-570 du 1^{er} décembre 1983, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie-Anna Lucille Grenier, née le 26 octobre 1918, en celui de Anne-Marie Lucille Grenier.

Sainte-Foy, le 7 décembre 1983

32957 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Joseph Claude Grenier

Par le certificat numéro 83-582 du 1^{er} décembre 1983, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Claude Desrochers, né le 9 juillet 1963, en celui de Joseph Claude Grenier.

Sainte-Foy, le 7 décembre 1983

32957 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Joseph Alphonse Marcel Huet

Par le certificat numéro 83-567 du 1^{er} décembre 1983, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Alphonse Huet, né le 12 août 1947, en celui de Joseph Alphonse Marcel Huet.

Sainte-Foy, le 7 décembre 1983

32957 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Joseph Guildo Maurice Kennedy

Par le certificat numéro 83-541 du 24 novembre 1983, le ministre de la Justice a effectué le changement de

nom de Joseph Guildo Kennedy, né le 16 juin 1958, en celui de Joseph Guildo Maurice Kennedy.

Sainte-Foy, le 6 décembre 1983

32957 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Norman Krane

Par le certificat numéro 83-555 du 1^{er} décembre 1983, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Norman Krasovitsky, né le 18 août 1931, en celui de Norman Krane.

Sainte-Foy, le 8 décembre 1983

32957 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Marie Lucille Fernande Lamoureux

Par le certificat numéro 83-536 du 24 novembre 1983, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Lucie Fernande Lamoureux, née le 27 décembre 1913, en celui de Marie Lucille Fernande Lamoureux.

Sainte-Foy, le 6 décembre 1983

32957 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Joseph François Magella Laplante

Par le certificat numéro 83-560 du 1^{er} décembre 1983, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph François Magella Tessier dit Laplante, né le 8 juin 1926, en celui de Joseph François Magella Laplante.

Sainte-Foy, le 5 décembre 1983

32957 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Marie Martine Marthe Lefrançois

Par le certificat numéro 83-537 du 24 novembre 1983, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Georgiana Marthe Lefrançois, née le 3

janvier 1937, en celui de Marie Martine Marthe Lefrançois.

Sainte-Foy, le 6 décembre 1983

32957 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Joseph Aimé Laurent Lemoine

Par le certificat numéro 83-572 du 1^{er} décembre 1983, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Aimé Lorrain Lemoine, né le 3 septembre 1917, en celui de Joseph Aimé Laurent Lemoine.

Sainte-Foy, le 7 décembre 1983

32957 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Marie Suzanne Manon Françoise Libersan-Laniel

Par le certificat numéro 83-563 du 1^{er} décembre 1983, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Suzanne Manon Françoise Laniel, née le 10 juin 1961, en celui de Marie Suzanne Manon Françoise Libersan-Laniel.

Sainte-Foy, le 6 décembre 1983

32957 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Marie Sylvie Manon Libersan-Laniel

Par le certificat numéro 83-564 du 1^{er} décembre 1983, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Sylvie Manon Laniel, née le 3 février 1963, en celui de Marie Sylvie Manon Libersan-Laniel.

Sainte-Foy, le 8 décembre 1983

32957 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Joseph Armand Roger Lizotte

Par le certificat numéro 83-568 du 1^{er} décembre 1983, le ministre de la Justice a effectué le changement de

nom de Joseph Armand Léo Lizotte, né le 11 août 1927, en celui de Joseph Armand Roger Lizotte.

Sainte-Foy, le 7 décembre 1983

32957 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Marie Denise Camille Michaud

Par le certificat numéro 83-535 du 24 novembre 1983, le ministre de la Justice a effectué le changement d'indication de sexe et de prénom de Joseph Denis Camille Michaud, né le 21 décembre 1952, en celui de Marie Denise Camille Michaud.

Sainte-Foy, le 6 décembre 1983

32957 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Joseph Gustave Marc Minier

Par le certificat numéro 83-579 du 1^{er} décembre 1983, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Gustave Marc Simard, né le 27 février 1956, en celui de Joseph Gustave Marc Minier.

Sainte-Foy, le 8 décembre 1983

32957 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Joseph Raymond Minier

Par le certificat numéro 83-578 du 1^{er} décembre 1983, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Raymond Simard, né le 24 septembre 1954, en celui de Joseph Raymond Minier.

Sainte-Foy, le 8 décembre 1983

00000 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Mary Helena Rita O'Connor

Par le certificat numéro 83-540 du 24 novembre 1983, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Mary Helena O'Connor, née le 2 août 1924, en celui de Mary Helena Rita O'Connor.

Sainte-Foy, le 6 décembre 1983

32957 *Le sous-registrare adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Joseph Eusèbe Alphonse Calixte Caius Poulin

Par le certificat numéro 83-550 du 1^{er} décembre 1983, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Eusèbe Alphonse Calixte Poulin, né le 16 décembre 1924, en celui de Joseph Eusèbe Alphonse Calixte Caius Poulin.

Sainte-Foy, le 6 décembre 1983

32957 *Le sous-registrare adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Gregory Jay Respitz

Par le certificat numéro 83-543 du 24 novembre 1983, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Gregory Jay Goldberg, né le 23 avril 1965, en celui de Gregory Jay Respitz.

Sainte-Foy, le 7 décembre 1983

32957 *Le sous-registrare adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Marie Claude Sylvie Richard-Bessette

Par le certificat numéro 83-544 du 24 novembre 1983, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Claude Sylvie Bessette, née le 1^{er} septembre 1964, en celui de Marie Claude Sylvie Richard-Bessette.

Sainte-Foy, le 7 décembre 1983

32957 *Le sous-registrare adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Marie Marthe Josée Rodrigue

Par le certificat numéro 83-538 du 24 novembre 1983, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Marthe Josette Rodrigue, née le 4 juillet 1958, en celui de Marie Marthe Josée Rodrigue.

Sainte-Foy, le 6 décembre 1983

32957 *Le sous-registrare adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Mary Lisa Rossignol

Par le certificat numéro 83-585 du 1^{er} décembre 1983, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Mary Lisa Viens, née le 15 juin 1961, en celui de Mary Lisa Rossignol.

Sainte-Foy, le 7 décembre 1983

32957 *Le sous-registrare adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Joseph Henri Gaétan Jean Louis Rouleau

Par le certificat numéro 83-575 du 1^{er} décembre 1983, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Henri Louis Gaétan Rouleau, né le 8 août 1935, en celui de Joseph Henri Gaétan Jean Louis Rouleau.

Sainte-Foy, le 7 décembre 1983

32957 *Le sous-registrare adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Lucien Rousson

Par le certificat numéro 83-584 du 1^{er} décembre 1983, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Lucien Leroux, né le 20 juillet 1917, en celui de Lucien Rousson.

Sainte-Foy, le 8 décembre 1983

32957 *Le sous-registrare adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Marie France Sonya Santerre

Par le certificat numéro 83-542 du 24 novembre 1983, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie France Sonya Guérette, née le 9 avril 1962, en celui de Marie France Sonya Santerre.

Sainte-Foy, le 7 décembre 1983

32957 *Le sous-registrare adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Marcel Victor Morris Sauvé

Par le certificat numéro 83-574 du 1^{er} décembre 1983, le ministre de la Justice a effectué le changement de

nom de Marcel Victor Sauvé, né le 16 juin 1936, en celui de Marcel Victor Morris Sauvé.

Sainte-Foy, le 7 décembre 1983

32957 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Joseph Marc Éric Sicard-Lemieux

Par le certificat numéro 83-581 du 1^{er} décembre 1983, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Marc Éric Lemieux, né le 11 juin 1964, en celui de Joseph Marc Éric Sicard-Lemieux.

Sainte-Foy, le 8 décembre 1983

32957 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Lolita Alméria Jeanne Sigouin

Par le certificat numéro 83-566 du 1^{er} décembre 1983, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Lolita Alméria Jeanne, née le 27 avril 1927, en celui de Lolita Alméria Jeanne Sigouin.

Sainte-Foy, le 5 décembre 1983

32957 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

James Steeve Springer

Par le certificat numéro 83-534 du 24 novembre 1983, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Istvan Spingar, né le 19 décembre 1937, en celui de James Steeve Springer.

Sainte-Foy, le 25 novembre 1983

32957 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Marie Linda Nancy Tétreault

Par le certificat numéro 83-580 du 1^{er} décembre 1983, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Linda Nancy Roseberry, née le 20 juin 1964, en celui de Marie Linda Nancy Tétreault.

Sainte-Foy, le 8 décembre 1983

32957 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Joseph Yves Raymond Tremblay

Par le certificat numéro 83-548 du 24 novembre 1983, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Yves Raymond, né le 27 octobre 1926, en celui de Joseph Yves Raymond Tremblay.

Sainte-Foy, le 6 décembre 1983

32957 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Marie Thérèse Lumina Truchon

Par le certificat numéro 83-549 du 1^{er} décembre 1983, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Thérèse Illuminata/Illuminée Truchon, née le 13 février 1918, en celui de Marie Thérèse Lumina Truchon.

Sainte-Foy, le 6 décembre 1983

32957 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Robert Adam Tan-Truc Vos

Par le certificat numéro 83-556 du 1^{er} décembre 1983, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Tan-Truc Vo, né le 7 mars 1954, en celui de Robert Adam Tan-Truc Vos.

Sainte-Foy, le 8 décembre 1983

32957 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Joseph Grégoire Wright

Par le certificat numéro 83-552 du 1^{er} décembre 1983, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Grégoire, né le 17 novembre 1921, en celui de Joseph Grégoire Wright.

Sainte-Foy, le 6 décembre 1983

32957 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Demandes

Photius Baraklis

Prenez avis que Photius Baraklis, administrateur, domicilié au 7162, rue Pontoise, Saint-Léonard, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Photios Varaklis.

Montréal, le 6 décembre 1983

32929-51-2

Les procureurs de la requérante,
HADJIS ET FENG, *avocats*

Appoline Bédard

Prenez avis que Appoline Bédard, domiciliée au 7501, Rousselot, appartement 8, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Pauline Bédard.

Montréal, le 30 novembre 1983

32987-52-2

Les procureurs de la requérante,
THIBAUT, GENDRON, SOUMEILLANT
& LAPORTE

Claudette Madone Bélanger alias Claudette Ouellette

Prenez avis que Claudette Madone Bélanger alias Claudette Ouellette, domiciliée au 244, Louis-Hébert, Beloeil, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie-Ève Bélanger.

Beloeil, le 7 décembre 1983

32988-52-2

Le procureur de la requérante,
RICHARD DUBREUIL, *avocat*

Yolande Besse

Prenez avis que Yolande Besse, domiciliée au 5687, rue Saint-Hubert, appartement 203, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Claude.

Montréal, le 1^{er} décembre 1983

32989-52-2

Le procureur de la requérante,
PIERRE BERNIER, *avocat*

Alfred Compagna

Prenez avis que Alfred Compagna, domicilié au 536, rue Saint-Augustin, Woburn, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Alfred Compagna.

Montréal, le 6 décembre 1983

32972-52-2

Pour le requérant,
CAROLE CAMPAGNA

René Descôteaux-Beaudin

Prenez avis que René Descôteaux-Beaudin, sans emploi, domicilié au 39, avenue Gordon, Verdun, district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de René Butler.

Verdun, le 23 novembre 1983

32902-51-2

Les procureurs de la requérante,
ST-LOUIS, BIBEAU & FAUTEUX

Mark William Eifert

Prenez avis que Mark William Eifert, domicilié au 3856, avenue Girouard, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Nathen Ryane.

Montréal, le 8 décembre 1983

32945-51-2

Le requérant,
MARK WILLIAM EIFERT

Joseph Ronald Feron

Prenez avis que Joseph Ronald Feron, domicilié au 2770, rue Saint-Antoine, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de David Gérald Feron.

Montréal, le 14 novembre 1983

33020-52-2 *Les procureurs du requérant,*
GREENBLATT, FINKELSTEIN & LANDRY

Marie Berthe Rose Ida Fortin

Prenez avis que Marie Berthe Rose Ida Fortin, domiciliée au 50, des Bouleaux, C.P. 763, Lebel-sur-Quévillon, Abitibi-Est, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Gilberte Rose Ida Fortin.

Lebel-sur-Quévillon, le 3 décembre 1983

32888-51-2 *La requérante,*
MARIE BERTHE ROSE IDA FORTIN

Marie Gagné

Prenez avis que Marie Gagné, maîtresse de maison, domiciliée au 8695, boulevard Perras, appartement 3, Rivière-des-Prairies, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Edna Gagné.

Montréal, le 7 décembre 1983

32990-52-2 *Les procureurs de la requérante,*
CHARBONNEAU, CROCHETIÈRE &
PÉTRIN, *avocats*

Joseph Jean Jules Gibeault

Prenez avis que Joseph Jean Jules Gibeault, superviseur, domicilié au 5800, rue Thierry, Saint-Léonard, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Joseph Jean Jules Sylvgin.

Montréal, le 28 novembre 1983

33021-52-2 *Le procureur du requérant,*
LOUIS PH. GUAY, *avocat*

Lyne Hêtu

Prenez avis que Lyne Hêtu, domiciliée au 136, rue Du Sault, Saint-Romuald, s'adressera au ministre de la

Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Rouillard.

Lauzon, le 7 décembre 1983

Les procureurs de la requérante,
32889-51-2 TURGEON, LAMONTAGNE, FORTIN & PATRY

Jeanette Marie Hicock

Prenez avis que Jeanette Marie Hicock, ménagère, domiciliée au 9337, Francoeur, appartement 23, La-Salle, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Jeanette Marie Bédard.

Lachine, le 26 octobre 1983

32930-51-2 *Les procureurs de la requérante,*
BARRIÈRE, NEUER ET ASS.

Louis Kirsch

Prenez avis que Louis Kirsch, manufacturier, domicilié au 3450, rue Drummond, appartement 718, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Louis Tarlo.

Montréal, le 25 novembre 1983

32890-51-2 *Les procureurs du requérant,*
MENDELSON, ROSENTZVEIG, SHACTER

Marie Henriette Thérèse Larocque

Prenez avis que Marie Henriette Thérèse Larocque, domiciliée au 295, rue Cockburn, appartement 605, Drummondville, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Mariette Thérèse Larocque.

Drummondville, le 8 décembre 1983

32991-52-2 *Les procureurs de la requérante,*
BOLDUC, LEDUC, MARTIN & BERGERON

Marie Juliette Andrée Lefebvre

Prenez avis que Marie Juliette Andrée Lefebvre, domiciliée au 39, des Chênes sud, Sainte-Pétronille, I.O., comté de Montmorency, s'adressera au ministre de la

Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Andrée Audrey Lefebvre.

Québec, le 7 décembre 1983

32903-51-2

La requérante,
ANDRÉE LEFEBVRE

Paulette Lemay

Prenez avis que Paulette Lemay, domiciliée au 6340, des Perdrix, Sainte-Rose, Laval, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Paule Lemay.

Laval, le 24 novembre 1983

32973-52-2

La requérante,
PAULETTE LEMAY

Mohamed Akram Pymay

Prenez avis que Mohamed Akram Pymay, domicilié au 417, Prince-Arthur ouest, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Mohamed Akram Chaudhry.

Montréal, le 9 décembre 1983

32946-51-2

Le requérant,
MOHAMED AKRAM PYMAY

Ugette Richard

Prenez avis que Ugette Richard, ménagère, domiciliée au 17, Albert-Demers, appartement 1, Saint-David, comté de Lévis, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Huguette Richard.

Aucune personne ne verra son nom changé suite au changement de nom de Huguette Richard.

Lauzon, le 12 décembre 1983

Les procureurs de la requérante,
32992-52-2 TURGEON, LAMONTAGNE, FORTIN & PATRY

Victoria Wroblewski

Prenez avis que Victoria Wroblewski, domiciliée au 565, Sénécal, LaSalle, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Victoria Ferguson.

Montréal, le 1^{er} décembre 1983

33022-52-2

Le procureur de la requérante,
NORMAN S. KESSNER

Commission d'enquête — Loi sur la

[L. S.]
Gouvernement
du Québec

JEAN-PIERRE CÔTÉ

Commission d'enquête

CONCERNANT Madelipêche Inc. et Pêcheurs Unis du Québec

ATTENDU QUE Madelipêche Inc., corporation constituée le 22 mars 1978 suivant la Loi sur les compagnies (L.R.Q., chap. C-38), est une société d'économie mixte formée par les Pêcheurs Unis du Québec et la Société de développement industriel du Québec, aux fins d'assurer l'exploitation à long terme des actifs acquis par le gouvernement de la General Mills Canada Ltd en 1977;

ATTENDU QUE l'exploitation de cette entreprise constitue l'une des principales sources d'emploi aux Îles-de-la-Madeleine et que le maintien de ses activités y a acquis une signification particulièrement importante du point de vue économique et social;

ATTENDU QUE le gouvernement, à l'issue de chacune des quatre premières années d'opérations, a comblé le déficit net d'exploitation sous forme de subventions et d'avances à la compagnie pour un montant de plus de 2 000 000 \$;

ATTENDU QUE conformément à l'article 3 de la Loi assurant la reprise des activités de Madelipêche Inc., le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation a procédé à la nomination des membres du conseil provisoire;

ATTENDU QUE ni le Contrôleur des finances ni les membres du Conseil provisoire de Madelipêche Inc. ne sont investis des pouvoirs et autorités nécessaires leur

permettant de connaître l'étendue et les conséquences des relations entre Pêcheurs Unis du Québec et ses créanciers sur la situation financière de Madelipêche Inc.;

ATTENDU QU'il importe de bien connaître ces relations afin d'apprécier la gestion par Madelipêche Inc. des biens et des fonds publics qui lui ont été confiés depuis 1978;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 1 de la Loi sur les commissions d'enquête (L.R.Q., chap. C-37), le gouvernement peut, lorsqu'il juge à propos de faire faire une enquête sur une matière importante se rattachant à la santé publique ou au bien-être de la population, nommer, par une commission émise à cette fin, un ou plusieurs commissaires pour conduire cette enquête;

EN CONSÉQUENCE, conformément aux recommandations du ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation adoptées les 22 juin et 23 novembre 1983 par les Décrets du Gouvernement du Québec numéros 1323-83, 2375-83 et 2376-83, il est déclaré et ordonné:

QUE soit instituée une commission pour faire enquête sur l'administration de Madelipêche Inc. et de Pêcheurs Unis du Québec, sur leurs activités et leur situation financière respective depuis le 22 mars 1978, notamment, mais sans restreindre la généralité des expressions précédentes, sur toute matière relative à:

— leurs relations réciproques ou avec leurs administrateurs, officiers, préposés et mandataires, ainsi que les banques, les institutions financières et leurs mandataires;

— la perception auprès de travailleurs ou pêcheurs de sommes en fiducie pour le compte d'un gouvernement, d'un organisme gouvernemental, d'un syndicat, d'un assureur ou de quiconque ainsi que l'administration, la remise ou le défaut de remise de ces sommes;

— l'établissement et l'administration par ces entreprises d'un système de retraite avec pension en faveur de leurs dirigeants, employés et de leurs dépendants;

— l'utilisation d'une même firme de comptables pour la prestation de services comptables, de vérification, de gestion ou de conseillers en administration;

et faire rapport de ses constatations et opinions et soumettre ses recommandations quant aux mesures à prendre pour redresser ou prévenir toute situation qu'elle juge irrégulière;

QUE messieurs André Marceau, juge de la Cour provinciale, André Gauvin, comptable, et Claude Beauchamp, professeur, soient nommés commissaires et que monsieur le juge André Marceau préside cette commission d'enquête;

QUE cette commission soit tenue de faire rapport au plus tard le 31 mars 1984.

EN FOI DE QUOI, le gouvernement émet les présentes lettres patentes sous le grand sceau du Québec.

TÉMOIN: l'honorable JEAN-PIERRE CÔTÉ, C.P., lieutenant-gouverneur de la province de Québec.

À Québec, le vingt-trois novembre mil neuf cent quatre-vingt-trois

Par ordre,

Le sous-procureur général,
DANIEL JACOBY

Libro: 143

Folio: 220

32957

Compagnies — Loi sur les

Demandes de dissolution

1647-5907 QUÉBEC INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «1647- 5907 QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 30 novembre 1983

32967

Le procureur de la compagnie,
DANYEL LAPORTE

ALLIE TOYOTA LTÉE

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «ALLIE TOYOTA LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Drummondville, le 5 décembre 1983

32995

La secrétaire,
IRÈNE M. LECLERC

AUTOBUS DE ST-HUGUES INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «AUTOBUS DE ST-HUGUES INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Saint-Hugues, le 13 décembre 1983

32979

Le président,
MARCEL FONTAINE

GARAGE DENIS NOËL INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «GARAGE DENIS NOËL INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Fatima, le 30 novembre 1983

33017

Les procureurs de la compagnie,
DEVEAU, PAQUET, LAVOIE & ASSOCIÉS

DÉPANNEUR BABY INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «DÉPANNEUR BABY INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Joliette, le 31 octobre 1983

32980

Le président,
ROLAND CORRIVEAULT

GIRABEC INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «GIRABEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 13 décembre 1983

33012

les procureurs de la compagnie,
LEGAULT, JOLY

LES ENTREPRISES RIGAUT INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES ENTREPRISES RIGAUT INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Victoriaville, le 12 décembre 1983

33015

Le procureur de la compagnie,
ROBERT CAMIRÉ, notaire

EMERY HOLZL & ASSOCIÉS INC (QUÉ.)

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «EMERY HOLZL & ASSOCIÉS INC (QUÉ.)» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Ville Saint-Laurent, le 12 décembre 1983

32981

La secrétaire,
JEANNE HOLZL

GARAGE BELLEHUMEUR LTÉE

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «GARAGE BELLEHUMEUR LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Lorrainville, le 18 décembre 1983

33016

Le secrétaire,
ANICET BELLEHUMEUR

LES IMMEUBLES GAUBAU (1983) INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES IMMEUBLES GAUBAU (1983) INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Québec, le 21 novembre 1983

32968

Les procureurs de la compagnie,
LÉTOURNEAU & STEIN

**LES INVESTISSEMENTS STE-DOROTHÉE
LTÉE**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES INVESTISSEMENTS STE-DOROTHÉE LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 8 décembre 1983

32982

Le procureur de la compagnie,
M.J. GARMAISE, notaire

MANITOU FOREST PRODUCTS LTD.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «MANITOU FOREST PRODUCTS LTD.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 1^{er} décembre 1983

33018

Le président,
JEAN GUYON

MARCHÉ DE FRUITS CHRISTOS INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «MARCHÉ DE FRUITS CHRISTOS INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 14 décembre 1983

33019

Le président,
CHRISTOS SVOURENOS

MONT ROCK INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «MONT ROCK INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

La Guadeloupe, le 13 décembre 1983

32983

Le procureur de la compagnie,
J. CLÉMENT MASSON, notaire

NETTOYEUR GILLES LAMBERT INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «NETTOYEUR GILLES LAMBERT INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Laval, le 7 décembre 1983

32969

Le président,
GILLES LAMBERT

PLACEMENTS CÉCILE VERREAULT LTÉE

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «PLACEMENTS CÉCILE VERREAULT LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Québec, le 13 décembre 1983

32970

La secrétaire,
LOUISE L. MERCIER

**RON REUSCH RACING & ASSOCIATES
INCORPORATED**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «RON REUSCH RACING & ASSOCIATES INCORPORATED» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 29 novembre 1983

32984

Le procureur de la compagnie,
JACOB L. ROTHMAN

SEVEN UP (GRAND'MÈRE) LTÉE

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «SEVEN UP (GRAND'MÈRE LTÉE)» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Grand-Mère, le 2 décembre 1983

32985

Le président,
GLOIRS MATTEAU

SILENCIEUX DES FORGES INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «SILENCIEUX DES FORGES INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Joliette, le 15 décembre 1983

33013

Les procureurs de la compagnie,
FERLAND & BÉLAIR, *avocats*

SOCIÉTÉ DE TUYAUTERIES INDUSTRIELLES S.O.T.I. INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «SOCIÉTÉ DE TUYAUTERIES INDUSTRIELLES S.O.T.I. INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Laval, le 13 décembre 1983

33014

Le secrétaire,
CLAUDE DRAINVILLE

**SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DES CANTONS DE L'EST LIMITÉE
EASTERN TOWNSHIPS REAL ESTATE
COMPANY LIMITED**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DES CANTONS DE L'EST LIMITÉE—EASTERN TOWNSHIPS REAL ESTATE COMPANY LIMITED» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Sherbrooke, le 14 décembre 1983

32986

Le procureur de la compagnie,
MICHEL BESSETTE, *avocat*

TÉLÉ-SOUND COMMUNICATION INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «TÉLÉ-SOUND COMMUNICATION INC.» deman-

dera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

L'Épiphanie, le 8 novembre 1983

32971

Pour la compagnie,
PIERRETTE ROBITAILLE

Curatelle publique — Loi sur la

Succession Jean-Paul Pérusse

Succession de Pérusse, Jean-Paul, en son vivant au 3, parc Samuel-Holland, appartement 725, Québec, décédé le 26 août 1982.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi sur la curatelle publique (L.R.Q., chap. C-80), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC

Tour de la Bourse
Case postale 51
Montréal, QC
H4Z 1J6

32974

**Inspecteur général
des institutions financières**

Assurances — Loi sur les

Société Mutuelle d'Assurance contre l'Incendie de Rouville & St.Hyacinthe
et
La Société Mutuelle d'Assurance contre l'Incendie Iberville/St. Jean
Demande de fusion

Prenez avis que la « Société Mutuelle d'Assurance contre l'Incendie de Rouville & St.Hyacinthe » et « La Société Mutuelle d'Assurance contre l'Incendie Iberville/St.Jean », corps légalement constitués, ont respec-

tivement fait approuver par leurs membres dûment convoqués en assemblée générale spéciale une convention décrétant leur fusion conformément aux dispositions de la Loi sur les assurances (L.R.Q., chap. A-32, art. 178)

La raison sociale issue de la fusion est: Groupe Mutuel, Société d'Assurance contre l'Incendie.

Les deux (2) Sociétés mutuelles ont l'intention de demander, par requête commune, à l'inspecteur général des institutions financières de confirmer ladite convention.

Les secrétaires,
ROBERT DE PALMA,
ANDRÉ CAMPBELL

32706-49-4

Ministères — Avis concernant les

Affaires municipales

Divers

[L.S.] JEAN-PIERRE CÔTÉ
Gouvernement
du Québec

Municipalité de Laterrière (Lettres patentes)

CONCERNANT la fusion de la municipalité du village de Laterrière et de la municipalité de la paroisse de Notre-Dame-de-Laterrière

ATTENDU QU'en vertu de l'article 14 de la Loi favorisant le regroupement des municipalités (L.R.Q., chap. R-19), le gouvernement peut décréter la délivrance de lettres patentes fusionnant des municipalités;

ATTENDU QUE chacun des Conseils municipaux de la municipalité du village de Laterrière et de la municipalité de la paroisse de Notre-Dame-de-Laterrière, a adopté un règlement autorisant la présentation d'une requête conjointe au gouvernement le priant d'octroyer des lettres patentes fusionnant ces municipalités et créant une nouvelle municipalité sous l'autorité de la Loi favorisant le regroupement des municipalités;

ATTENDU QUE les publications requises par la loi ont été faites;

ATTENDU QU'un exemplaire de la requête conjointe a été transmis au ministre des Affaires municipales et à la Commission municipale du Québec;

ATTENDU QU'aucune demande d'enquête n'a été faite à la Commission municipale du Québec et cette dernière n'a pas tenu d'audition publique;

ATTENDU QU'il y a lieu de donner suite à la requête conjointe;

ATTENDU QUE la Commission de toponymie a émis un avis favorable;

EN CONSÉQUENCE, conformément à la proposition du ministre des Affaires municipales adoptée le 9 novembre 1983 par le Décret du Gouvernement du Québec numéro 2264-83, il est déclaré et ordonné:

QUE la municipalité du village de Laterrière et la municipalité de la paroisse de Notre-Dame-de-Laterrière soient fusionnées et que soit créée une nouvelle municipalité sous le nom de « municipalité de Laterrière », aux conditions mentionnées dans la requête conjointe.

Ces conditions sont les suivantes:

1. Le nom de la nouvelle municipalité est « municipalité de Laterrière »;
2. Le territoire de la nouvelle municipalité est celui qu'a décrit officiellement le ministre de l'Énergie et des Ressources le 26 août 1983; cette description apparaît comme annexe A au susdit décret portant le numéro 2264-83, du 9 novembre 1983;
3. La nouvelle municipalité est régie par le Code municipal;
4. Un Conseil provisoire est en poste jusqu'à la première élection générale. Il est composé de tous les membres des deux (2) Conseils existants au moment du regroupement. Le quorum est de huit (8) membres. Le maire du Conseil provisoire, pour toute la période qui couvre le temps séparant la première assemblée et la date de la première élection générale, sera choisi au scrutin secret parmi les deux (2) maires des anciennes municipalités par les membres du Conseil provisoire lors de la première séance du Conseil provisoire. Au cas de partage égal des voix en faveur des maires des anciennes municipalités, le choix se fait par tirage au sort par le secrétaire-trésorier;
5. La première séance du Conseil provisoire est tenue le deuxième lundi juridique suivant l'entrée en vigueur des lettres patentes. Elle aura lieu à 20 heures à la salle de l'édifice municipal, 6166, rue Notre-Dame, dans l'ancienne municipalité de Laterrière et sans autre avis de convocation;
6. Pour la première élection générale, le territoire de la nouvelle municipalité sera divisé en six (6) districts électoraux conformément à la Loi sur les élections dans certaines municipalités (L.R.Q., chap. E-2.1). Deux

(2) de ces districts sont formés à partir du territoire de l'ancienne municipalité du village de Laterrière, en y divisant le territoire en deux (2) parties les plus égales possibles, et en y ajoutant, le cas échéant, les parties du territoire de l'ancienne paroisse nécessaires à l'équilibre du nombre d'électeurs dans les districts, conformément à l'article 11 de la Loi sur les élections dans certaines municipalités;

7. La première élection générale aura lieu le premier dimanche du troisième mois suivant le mois de l'entrée en vigueur des lettres patentes. Si le troisième mois est le mois de janvier, l'élection générale est reportée au premier dimanche du mois suivant. Cette élection est conduite à tout égard comme une élection prévue à date fixe compte tenu des changements nécessaires. L'élection subséquente aura lieu le premier dimanche du mois de novembre 1986.

Le Conseil de la nouvelle municipalité se compose de sept (7) membres dont un maire et un conseiller par district électoral. La durée du mandat des membres du Conseil est de trois (3) ans et le Conseil est élu en bloc;

8. Tous les employés permanents des anciennes municipalités demeurent à l'emploi de la nouvelle municipalité aux postes qui leur sont assignés, et ce, sous réserve des dispositions de la loi et des conditions suivantes:

— le secrétaire-trésorier de l'ancienne municipalité de la paroisse de Notre-Dame-de-Laterrière devient le secrétaire-trésorier de la nouvelle municipalité;

— le secrétaire-trésorier de l'ancienne municipalité du village de Laterrière devient le secrétaire-trésorier adjoint de la nouvelle municipalité;

9. Les règlements, résolutions, procès-verbaux, rôle d'évaluation, rôles de perception et autres actes de chacune des municipalités requérantes demeurent en vigueur dans le territoire pour lequel ils ont été faits, jusqu'à ce qu'ils soient amendés, annulés ou abrogés par la nouvelle municipalité;

10. Un inventaire est fait de tous les documents (règlements, procès-verbaux, rôles d'évaluation, photographies, permis de construire, cartes, plans, rapports et autres) produits ou reçus par les ex-municipalités regroupées sous la direction du secrétaire-trésorier dans les six (6) mois qui suivront la publication des lettres patentes. Toutes les pièces vieilles de moins de cinq (5) ans nécessaires à la bonne marche de la nouvelle municipalité y sont conservées;

11. Tous les biens mobiliers et immobiliers appartenant à chacune des municipalités requérantes deviennent la propriété de la nouvelle municipalité;

12. Les surplus accumulés de chacune des anciennes municipalités, au moment de l'entrée en vigueur des lettres patentes, serviront à la constitution d'un fonds de roulement conformément à l'article 784a du Code municipal. Les contributions à ce fonds de chacune des anciennes municipalités seront proportionnelles à la valeur de l'ensemble des biens-fonds imposables uniformes, tel qu'il appert au rôle d'évaluation en vigueur;

Les surplus accumulés, non utilisés pour la constitution d'un fonds de roulement, de chacune des municipalités au moment de l'entrée en vigueur des lettres patentes, seront utilisés, le cas échéant, à réduire la taxe foncière correspondant aux anciennes municipalités dès le premier exercice financier complet suivant le regroupement;

Dans le cas d'un déficit accumulé, à la date de l'entrée en vigueur des lettres patentes, il est à la charge de l'ensemble des biens-fonds imposables de l'ancienne municipalité;

13. Dans un délai de six (6) mois de l'entrée en vigueur des lettres patentes, le conseil adopte un règlement pour fixer un tarif de compensation pour l'aqueduc et les égouts et toutes dispositions incompatibles antérieures sont automatiquement abrogées;

14. Dès le premier exercice financier complet, le service des ordures ménagères fait l'objet d'une taxe de service;

15. Au moment de l'entrée en vigueur des lettres patentes, devient à la charge de l'ensemble des biens-fonds imposables de la nouvelle municipalité, sur la base de la valeur desdits biens-fonds telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année, le solde des échéances en capital et intérêts des règlements suivants:

— de l'ancienne municipalité du village de Laterrière, les Règlements portant les numéros:

101 dans une proportion de 40 % et 125 dans une proportion de 50 %.

— de l'ancienne municipalité de la paroisse de Notre-Dame-de-Laterrière, les Règlements portant les numéros 111, 115, 147 et 187.

Les clauses d'imposition desdits règlements d'emprunt sont modifiées en conséquence;

16. Au moment de l'entrée en vigueur des lettres patentes, le solde des échéances en capital et intérêts du Règlement numéro 101 de l'ancienne municipalité du village de Laterrière devient, dans une proportion de 30 %, à la charge des usagers du service des égouts de l'ancienne municipalité du village de Laterrière. Les clauses d'imposition de ce règlement sont modifiées en conséquence;

17. Toute dette qui pourrait survenir à la suite d'une poursuite judiciaire ou d'une transaction, pour un ou des actes posés par une des anciennes municipalités regroupées, est à la charge ou au bénéfice de cette ancienne municipalité;

18. Au moment de l'entrée en vigueur des lettres patentes, le solde des échéances en capital et intérêts du Règlement numéro 101 de l'ancienne municipalité du village de Laterrière, devient, dans une proportion de 30 %, à la charge des usagers du réseau d'aqueduc de l'ancienne municipalité du village de Laterrière. Les clauses d'imposition de ce règlement sont modifiées en conséquence;

19. Dans les douze (12) mois qui suivent l'entrée en vigueur des lettres patentes, la nouvelle municipalité rembourse aux souscripteurs les parts sociales du Club de Tennis de Laterrière Inc. Les sommes d'argent nécessaires à ce remboursement sont à la charge de l'ensemble des biens-fonds imposables de la nouvelle municipalité sur la base de la valeur desdits biens-fonds telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année;

20. Dans les douze (12) mois qui suivent l'entrée en vigueur des lettres patentes, la nouvelle municipalité se dote d'un règlement établissant le mode de partage des coûts d'infrastructures pour les travaux à caractère domiciliaire;

21. Est incorporé un office municipal sous le nom de « Office municipal d'habitation de la municipalité de Laterrière ».

Cet office municipal succède à l'Office municipal d'habitation de la municipalité du village de Laterrière, lequel était éteint. Les troisième et quatrième alinéas de l'article 58 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (L.R.Q., chap. S-8) s'appliquent à l'Office municipal d'habitation de la municipalité de Laterrière comme s'il était constitué par lettres patentes en vertu de l'article 37 de cette loi.

Les membres de l'office sont les membres de l'ancien office de la municipalité du village en fonction au moment de l'entrée en vigueur des lettres patentes.

22. La nouvelle municipalité devient effective conformément à la Loi.

EN FOI DE QUOI, le gouvernement émet les présentes lettres patentes sous le grand sceau du Québec.

TÉMOIN: l'honorable JEAN-PIERRE CÔTÉ, C.P., lieutenant-gouverneur de la province de Québec.

Québec, le 9 novembre 1983

Par ordre,

Le sous-procureur général,
DANIEL JACOBY

Libro: 1545

Folio: 18

Avis de la délivrance des lettres patentes ci-dessus est donné conformément à l'article 16 de la Loi favorisant le regroupement des municipalités (L.R.Q., chap. R-19).

Le sous-ministre des Affaires municipales,
32958 PATRICK KENIFF

Mise en marché des produits agricoles — Loi sur la

Producteurs acéricoles du Québec Projet de plan conjoint-référendum

À la suite de ses décisions et Ordonnances numéros 3587-A et 3758 rendues les 16 février et 5 octobre 1983, un projet de plan conjoint proposé en vertu de la section IV de la Loi sur la mise en marché des produits agricoles doit être soumis aux producteurs acéricoles du Québec par voie de référendum. À cette fin, la Régie a rendu, le 13 décembre 1983, sa décision et son Ordonnance numéro 3811 dont le texte suit.

Le secrétaire,
ME GILLES LE BLANC

Ordonnance sur le référendum auprès des producteurs intéressés au projet de plan conjoint des producteurs acéricoles du Québec

1. Le producteur intéressé, pour les fins du référendum que la Régie tient auprès des producteurs visés par le projet de plan conjoint, est toute personne qui est propriétaire, locataire ou possesseur d'une érablière, c'est-à-dire d'un boisé où il se trouve suffisamment d'érables productifs pour lui permettre de produire et de mettre en marché la sève d'érable ou tout produit provenant de sa transformation. Elle doit également posséder l'équipement nécessaire à cette fin. Cette personne doit produire ou faire produire le produit visé, pour son compte ou celui d'autrui, et elle doit l'avoir vendu ou offert en vente au cours de l'une ou l'autre des trois dernières années. Elle doit continuer à remplir ces conditions jusqu'à ce que la liste soit déclarée définitive.

2. Pour avoir droit de vote au cours du présent référendum, la personne doit être un producteur intéressé selon l'article 1 et être inscrite sur la liste définitive dressée par la Régie selon les modalités prescrites par la présente ordonnance.

Une personne qui a une érablière où il y a moins de 2 hectares en érables productifs et dont le nom n'apparaît pas sur la liste préliminaire de la Régie doit, pour y être inscrite et avoir droit de voter, se présenter au bureau de renseignements agricoles du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation le plus rapproché de son exploitation et en faire la demande. Elle doit alors démontrer à la satisfaction du représentant de la Régie qu'elle remplit toutes les conditions prévues à l'article 1 pour être inscrite sur la liste.

Une personne qui, depuis la dernière récolte, a acquis une érablière d'un producteur qui remplissait les conditions pour voter au cours du présent référendum, peut se faire inscrire sur la liste des producteurs et voter si elle en fait la demande, conformément au présent article, et si elle peut démontrer, à la satisfaction de la Régie, qu'elle continuera l'exploitation de l'érablière.

3. La Régie établit une liste préliminaire des producteurs intéressés à l'aide des renseignements qui lui sont fournis par toute personne ou tout organisme susceptible de la renseigner.

4. À compter du 4 janvier 1984 à 10 heures et jusqu'au 7 février suivant à 16 heures, toute personne intéressée peut consulter la liste préliminaire aux endroits suivants pendant les heures d'ouverture des bureaux:

a) Le bureau de la Régie situé au 201, boulevard Crémazie est, Montréal;

b) Les bureaux régionaux et les bureaux de renseignements agricoles du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec.

5. Entre le 10 et le 31 janvier 1984, la Régie fait publier un avis dans un journal agricole de circulation générale annonçant la tenue de ce référendum et indiquant la période durant laquelle la liste préliminaire peut être consultée ainsi que les endroits de dépôt de cette liste.

6. Toute personne qui croit être un producteur, selon l'article 1, et dont le nom n'apparaît pas sur cette liste doit, si elle veut y être inscrite et voter, en faire la demande à la Régie avant le 7 février 1984, en se rendant au bureau de renseignements agricoles du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation avec lequel elle fait normalement affaires ou, à défaut, le plus rapproché de son exploitation. Cette demande doit être faite durant les heures d'ouverture des bureaux et, s'il en est requis, le requérant doit alors

déposer les documents nécessaires pour appuyer sa demande.

7. La personne dont le nom apparaît sur la liste préliminaire et qui veut le faire retirer parce qu'elle considère ne pas rencontrer les conditions de l'article 1, ainsi que toute personne qui désire contester la qualité de producteur d'une autre personne dont le nom apparaît sur la liste préliminaire, doit le faire de la façon et dans le délai prévu à l'article 6.

8. Il incombe à la personne qui demande une correction à la liste préliminaire de démontrer, à la satisfaction de la Régie, les faits qu'elle allègue.

9. Dans chaque bureau régional du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, une personne est chargée, au nom de la Régie, d'effectuer les enquêtes nécessaires en fonction de toute demande faite en vertu des articles 6 ou 7, et de lui recommander les corrections devant être apportées à la liste préliminaire. Ce réviseur peut se faire aider des personnes qu'il choisit.

Selon les renseignements qu'il possède, le réviseur peut également recommander à la Régie les corrections qu'il croit nécessaires pour que la liste des producteurs soit complète et exacte.

10. La personne dont le nom est ajouté ou retiré de la liste des producteurs en est avisée le plus rapidement possible.

11. Lorsque la personne faisant l'objet d'une recommandation d'un réviseur veut s'y opposer, elle doit adresser une contestation à la Régie, à son bureau de Montréal, dans les six jours de la date du rapport du réviseur. Cette demande doit être faite par écrit, et le demandeur doit indiquer les motifs qu'il allègue pour appuyer sa contestation. La Régie indique au demandeur, aussitôt qu'il est possible, la décision rendue sur cette contestation.

12. Selon les renseignements qui peuvent lui être fournis, la Régie peut, en tout temps, au cours de la période de confection de la liste et avant qu'elle soit déclarée définitive, y apporter les modifications qu'elle considère nécessaire et ce, même si une demande ne lui a pas été faite.

Dans ce cas, la Régie ou un réviseur avise la personne concernée de la décision qui va être prise. Si cette personne désire contester les modifications prévues, elle doit procéder selon l'article 11.

13. Sur requête ou de sa propre initiative, la Régie peut corriger le nom ou l'adresse d'un producteur apparaissant à la liste préliminaire lorsqu'elle constate que ce nom ou cette adresse est erroné.

14. Après avoir adjugé sur les diverses demandes qui lui auront été adressées et apporté à la liste préliminaire les corrections nécessaires, la Régie dresse une liste définitive et la rend publique le 21 février 1984. Une copie de cette liste est alors remise à la requérante et est disponible aux bureaux de la Régie. Toute personne peut la consulter pendant les heures normales d'ouverture des bureaux et ce, jusqu'au dernier jour du scrutin.

Cette liste doit être considérée complète et finale pour les fins du référendum.

15. Avant le 24 février 1984, la Régie adresse par courrier de première classe à tout producteur dont le nom apparaît sur la liste définitive, une copie du projet de plan, une description de la procédure pour voter et un bulletin de vote sur lequel il peut indiquer s'il est favorable ou non au projet de plan.

16. Après avoir reçu ces documents, le producteur doit, pour voter, indiquer son choix sur le bulletin au moyen d'un signe distinctif inscrit dans le carré approprié. Un bulletin de vote portant une autre marque peut être annulé par la Régie et il est annulé s'il est exprimé d'une autre façon ou sur un autre bulletin que celui fourni par la Régie. Le producteur place ensuite le bulletin dans l'enveloppe marquée no 1, qui ne porte aucune identification du producteur, il la scelle et la dépose dans l'enveloppe marquée no 2, sur laquelle le nom et l'adresse du producteur sont inscrits; il referme et scelle également cette enveloppe. Il place ensuite cette enveloppe no 2 dans l'enveloppe no 3, qui est préadressée au nom de la Régie et préaffranchie.

Ces enveloppes doivent parvenir au bureau de la Régie situé à Montréal au plus tard le 26 mars 1984.

17. La Régie procède publiquement au dépouillement des bulletins de vote le 27 mars 1984 à compter de 10 heures, à son bureau de Montréal.

32993

Proclamations

[L. S.]
Gouvernement
du Québec

JEAN-PIERRE CÔTÉ

Proclamation

CONCERNANT la constitution de la municipalité de l'Île-d'Anticosti, municipalité régionale de comté de Minganie

LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC PROCLAME CE QUI SUIT:

La municipalité de l'Île-d'Anticosti sera constituée en municipalité de campagne sous le nom de « municipalité de l'Île-d'Anticosti », municipalité régionale de comté de Minganie, à compter du 1^{er} janvier suivant la date de la publication de la présente proclamation à la *Gazette officielle du Québec*.

RAPPEL:

La présente proclamation fait suite à une proposition du ministre des Affaires municipales et du ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche adoptée le 6 décembre 1983, par le Décret du Gouvernement du Québec numéro 2527-83.

La municipalité de l'Île-d'Anticosti est devenue une municipalité constituée en vertu de la Loi sur l'organisation municipale de certains territoires (L.R.Q., chap. O-8), le 19 juin 1982, par une décision du gouvernement publiée à la *Gazette officielle du Québec*.

En vertu de l'article 15 de la même loi, une municipalité constituée en vertu de cette loi, ou toute partie de celle-ci, peut être constituée en municipalité de campagne, selon la procédure prévue par le Code municipal.

En vertu de l'article 35 du Code municipal, le gouvernement peut, à la demande des intéressés, ériger une municipalité de campagne.

En vertu de l'article 42 de ce code, le gouvernement, s'il le juge à propos, ordonne l'érection demandée, par une proclamation publiée à la *Gazette officielle du Québec* et qui entre en vigueur le premier janvier suivant.

Québec, le 6 décembre 1983

Le sous-procureur général,
DANIEL JACOBY

Libro: 507
Folio: 54

32957

Projets de loi privés — Avis concernant les

Municipalité de Saint-Pierre-de-Lamy

Avis est, par les présentes, donné par l'administrateur de la susdite municipalité, que cette dernière se propose de présenter au Parlement du Québec un bill privé, en vue d'obtenir le droit de continuer son gouvernement

municipal suivant les dispositions en vigueur du chapitre O-8, telles qu'elles existaient avant le 18 décembre 1982 et, qu'à cette fin, en autant qu'elle est concernée, les articles 6, 7 et 9 du chapitre O-8 soient modifiés de façon à ce que le gouvernement local se fasse par un administrateur plutôt que par la M.R.C.

Rivière-du-Loup, le 9 décembre 1983

32951-51-4

L'administrateur,
CYRICE OUELLET

Services de santé et les services sociaux — Loi sur les

CENTRE D'ACCUEIL HENRI DUNANT

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (L.R.Q., chap. S-5), il a accordé des lettres patentes supplémentaires, en date du 1983 10 25 à la corporation « CENTRE D'ACCUEIL NOTRE-DAME-DU-ROSAIRE », changeant sa dénomination sociale en celle de « CENTRE D'ACCUEIL HENRI DUNANT. »

32956

*L'inspecteur général des
institutions financières,*
JEAN-MARIE BOUCHARD
1510-3541

CENTRE DE SANTÉ ISLE-DIEU

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (L.R.Q., chap. S-5), il a accordé des lettres patentes, en date du 1983 10 03 convertissant la corporation « Centre hospitalier Isle-Dieu Inc. », constituée le 1966 03 22, dont les objets sont similaires à ceux d'un établissement institué en vertu du chapitre précité, en un établissement public sous la dénomination sociale « CENTRE DE SANTÉ ISLE-DIEU. »

La catégorie à laquelle appartient cet établissement public est Centre hospitalier et centre local de services communautaires.

Le siège social de l'établissement est à Matagami, district judiciaire de l'Abitibi.

32956

*L'inspecteur général des
institutions financières,*
JEAN-MARIE BOUCHARD
1199-1858

CENTRE LOCAL DE SERVICES COMMUNAUTAIRES LA CHENAIE

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (L.R.Q., chap. S-5), il a accordé des lettres patentes supplémentaires, en date du 1983 11 22 à la corporation « CENTRE LOCAL DE SERVICES COMMUNAUTAIRES LA CHENAIE »

Modifiant les lettres patentes.

32956

*L'inspecteur général des
institutions financières,*
JEAN-MARIE BOUCHARD
1856-0623

Soumissions — Demandes de

Ville de Dollard-des-Ormeaux

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription « Soumissions pour obligations » seront reçues par la soussignée madame Hélène Plouffe, greffier, à l'hôtel de ville, 12001, boulevard Salaberry, ville de Dollard-des-Ormeaux, QC, jusqu'à 15 h, le lundi 16 janvier 1984 et l'adjudication se fera à 20 h, le même jour au même endroit, pour l'achat de 1 376 000 \$ d'obligations de la ville de Dollard-des-Ormeaux datées du 20 février 1984 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 9 % ni supérieur à 13 % payable semi-annuellement les 20 août et 20 février de chaque année.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 20 février 1984.

Tableau d'amortissement — 1 376 000 \$

Année	Capital
20 février 1985	44 000 \$
20 février 1986	47 000
20 février 1987	51 000
20 février 1988	55 000
20 février 1989	60 000
20 février 1989	677 000 (à renouveler)
20 février 1994	442 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La cité de Magog s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 20 février 1984, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 373 — 31 700 \$; 460 — 273 400 \$; 463 — 524 400 \$; 472 — 132 200 \$; 474 — 281 900 \$; 479 — 32 400 \$; 485 — 28 700 \$; 489 — 71 300 \$ renouvellements d'emprunt.

Les soumissions seront ouvertes à 15 h, le lundi 16 janvier 1984 et considérées à une séance publique du Conseil ou de l'un de ses comités, selon le cas, qui sera tenue à 20 h, le même jour, à l'hôtel de ville, 12001, boulevard Salaberry, ville de Dollard-des-Ormeaux, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Ville de Dollard-des-Ormeaux, le 13 décembre 1983

Le greffier,
HÉLÈNE PLOUFFE

Hôtel de ville
12001, boulevard Salaberry
ville de Dollard-des-Ormeaux, QC H9B 2A7
téléphone: 684-1010, code 514 33009

Cité de Magog
(Orford)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations de la cité de Magog» seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 2 803 000 \$ d'obligations de la cité de Magog datées du 20 février 1984 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 9 % ni supérieur à 13 % payable semi-annuellement les 20 août et 20 février de chaque année. Les soumissions devront être envoyées ou déposées à l'adresse suivante, jusqu'à 11 h, le lundi 16 janvier 1984.

Bureau d'ouverture des soumissions
Division des obligations
Édifice Cook-Chauveau
20, avenue Chauveau
Québec, G1R 4J3 (téléc: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 20 février 1984.

Tableau d'amortissement — 2 803 000 \$

Année	Capital
20 février 1985	110 000 \$
20 février 1986	123 000
20 février 1987	135 000
20 février 1988	149 000
20 février 1989	164 000
20 février 1989	1 441 000 (à renouveler)
20 février 1994	681 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts

courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La cité de Magog s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 20 février 1984, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 744 — 327 500 \$ hon. prof.; 747 — 252 000 \$ prog. d'assainissement; 752 — 38 000 \$ trait. et pomp. de l'eau potable; 767 — 352 500 \$; 773 — 788 000 \$ prog. d'assainissement; 781 — 200 000 \$ fonds de roulement; 782 — 715 000 \$ consolidation de déficit; 786 — 130 000 \$ réparation de la prise d'eau.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, division des obligations, édifice Cook-Chauveau, 20, avenue Chauveau, Québec, à 11 h, le lundi 16 janvier 1984.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le lundi 16 janvier 1984 à 20 h, à l'hôtel de ville, 7, rue Principale est, cité de Magog, comté d'Orford, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Cité de Magog, comté d'Orford, le 13 décembre 1984

Le greffier,
JEAN-PAUL LANGE

Hôtel de ville
7, rue Principale est
cité de Magog
comté d'Orford, QC J1X 1Y4
téléphone: 843-6501, code 819

33010

Ville de Saint-Jérôme (Prévost)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations» seront reçues par le soussigné Jacques Foucher, greffier, à l'hôtel de ville, 280, rue Labelle, ville de Saint-Jérôme, comté de Prévost, QC, jusqu'à 19 h 30, le lundi 16 janvier 1984, pour l'achat de 656 000 \$ d'obligations de la ville de Saint-Jérôme datées du 20 février 1984 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 9 % ni supérieur à 13 % payable semi-annuellement les 20 août et 20 février de chaque année.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 20 février 1984.

Tableau d'amortissement — 656 000 \$

Année	Capital
20 février 1985	26 000 \$
20 février 1986	29 000
20 février 1987	32 000
20 février 1988	36 000
20 février 1989	40 000
20 février 1989	493 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La ville de Saint-Jérôme s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 20 février 1984, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: C-1260 — 24 500 \$ tr. à l'usine de filtration; C-1270 — 43 000 \$ frais de refinancement;

C-1272(C-1285) — 41 000 \$ aménagement de 2 terrains de soccer; C-1277 — 16 000 \$ remplacement de lampadaires; C-1278 — 108 000 \$ ac. d'équip. d'informatique; C-1288 — 210 000 \$ trottoirs; C-1293 — 190 000 \$ pavage; C-1294 — 23 500 \$ travaux de voirie

Les soumissions seront ouvertes et considérées à une séance publique du Conseil ou de l'un de ses comités, selon le cas, qui sera tenue à 19 h 30, le lundi 16 janvier 1984 à l'hôtel de ville, 280, rue Labelle, ville de Saint-Jérôme, comté de Prévost, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Ville de Saint-Jérôme, comté de Prévost, le 13 décembre 1983

Le greffier,
JACQUES FOUCHER

Hôtel de ville
280, rue Labelle
ville de Saint-Jérôme
comté de Prévost, QC J7Z 5L1
téléphone: 436-1511, code 514

33011

Ventes par shérif

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs mentionnés plus bas.

Beauce

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Beauce
C.S.B. 350-05-000185-83
S. 350-18-000064-833

BANQUE NATIONALE DU CANADA, corporation légalement constituée, résultant de la fusion et continuant depuis le 1^{er} novembre 1979, la Banque Canadienne Nationale et la Banque Provinciale du Canada (Loi sur les banques, 1970 S.R.C., chap. B-1, art. 100); 440, boulevard Dorchester ouest, Montréal, H2Z 1V7, demanderesse, contre ANDRÉ SAVOIE, domicilié au 365, rue Labrecque, Sainte-Marie, comté de Beauce, G0S 2Y0, défendeur, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Beauce, mis en cause.

Un terrain situé en la paroisse de Saint-Elzéar, Beauce, connu et désigné comme étant une partie du lot originaire numéro seize (16 ptie) du cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Elzéar, division d'enregistrement de Beauce. Ce terrain mesure deux cent vingt-cinq pieds (225 pi) de largeur dans ses lignes nord-est et sud-ouest par une profondeur de quatre cents pieds (400 pi) dans ses lignes nord-ouest et sud-est, mesures anglaises, et est borné comme suit: vers le nord-est par le chemin public du rang Saint-Thomas; vers le sud-ouest et le sud-est par des autres parties dudit lot 16, propriété de Robert Larochelle; et vers le nord-ouest par le lot 15, propriété de Marc Larochelle, avec bâtisse dessus construite, circonstances et dépendances.

La mise à prix est fixée à 4 104,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra payer au shérif de Beauce, en argent ou par chèque visé à l'ordre du ministre des Finances, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Beauce, 111, 107^e Rue de la Station, Beauceville, le PREMIER jour de FÉVRIER 1984 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
GISÈLE PARÉ

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Joseph-de-Beauce, le 9 décembre 1983 32976

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Beauce
C.S.Q. 200-05-000576-830
S. 350-18-000057-837

LA SOCIÉTÉ D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE DE DORCHESTER, corporation légalement constituée, ayant un bureau au Lac-Etchemin, demanderesse, contre DONALD AUBIN, domicilié au 304, rue de la Colline, Lac-Etchemin, et LISE LESSARD, domiciliée au 304, rue de la Colline, Lac-Etchemin, défendeurs, et LE RÉGISTRATEUR de Dorchester, mis en cause.

« Un emplacement situé dans la municipalité de la ville de Lac-Etchemin, comté de Dorchester, faisant partie du lot numéro vingt-cinq (ptie 25) des plans et livre de renvoi officiels du cadastre pour le canton de Ware, division d'enregistrement de Dorchester, avec les bâtisses y érigées, circonstances et dépendances, utilisées comme salle de cinéma, résidence privée et entrepôt (antérieurement local d'imprimerie). Cet emplacement mesure cent seize pieds de largeur (116 pi) au chemin

équivalant à trente-cinq mètres et trois cent cinquante-sept millièmes (35,357 m), cent seize pieds de largeur en arrière, équivalant à trente-cinq mètres et trois cent cinquante-sept millièmes (35,357 m), sur une profondeur de cent soixante-neuf pieds (169 pi) dans sa ligne nord-est, équivalant à cinquante et un mètres et cinq cent onze millièmes (51,511 m), et de deux cent vingt-cinq pieds (225 pi) dans sa ligne sud-ouest, équivalant à soixante-huit mètres et cinquante-huit centièmes (68,58 m), le tout plus ou moins. Il est borné en front, au nord-ouest, par la route Ferland, maintenant deuxième (2^e) Avenue, au nord-est par l'emplacement de l'abbé Adrien Ouellet (aujourd'hui Adrien Leclerc), au sud-ouest par l'emplacement de Marcelle Ouellet (aujourd'hui Fernand Bisson) et en arrière au sud-est par le terrain de Paul Tremblay (aujourd'hui Edmond Roy). Sujet aux baux existants.

La mise à prix est fixée à 22 868,77 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra payer au shérif de Beauce, en argent ou par chèque visé à l'ordre du ministre des Finances, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Dorchester, 115, rue Langevin, Sainte-Hénédine, le PREMIER jour de FÉVRIER 1984 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
GISELE PARÉ

Bureau du shérif
Cour supérieure

Saint-Joseph-de-Beauce, le 8 décembre 1983 32975

Beauharnois

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec

Cour supérieure — District de Beauharnois

Nos 500-05-020155-824

760-18-000041-831

BANQUE DE MONTRÉAL, régie par la Loi sur les banques du Canada, ayant une succursale au 93, rue Sainte-Anne, Sainte-Anne-de-Bellevue, QC, partie demanderesse, contre LIQUIDATION RIGAUD INC., corporation légalement constituée, ayant son siège social au 104, boulevard Saint-Jean-Baptiste, Rigaud, QC, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Vaudreuil, mis en cause.

Parcelle I: une certaine parcelle de terrain de figure irrégulière, comprenant en référence au cadastre officiel du village de Rigaud les lots numéros cent dix-neuf, cent vingt, cent vingt et un, cent vingt-deux, deux cent vingt, deux cent vingt et un, deux cent vingt-deux, deux cent vingt-sept et partie des lots numéros cent vingt-trois, deux cent dix-neuf, deux cent vingt-trois, deux cent vingt-cinq, deux cent vingt-six et deux cent vingt-huit de la subdivision officielle du lot originaire numéro soixante et onze (71-119, 120, 121, 122, 220, 221, 222, 227, et ptie 123, 219, 223, 225, 226 et 228); bornée à l'est par partie des lots numéros 71-123, 71-124, 71-219, 71-223 et 71-228 (rue), au sud par le lot numéro 132 dudit cadastre (propriété du Canadien Pacifique), au nord-ouest par les lots numéros 66, 67, 68, 71-57 ainsi que par partie des lots numéros 71, 71-56 et 71-226, au nord-est par partie des lots numéros 71-225 et 71-226 et au nord par le lot numéro 71-416 (rue de la Coopérative). Cette parcelle de terrain mesure soixante-dix-huit pieds et neuf centièmes de pied (78,09 pi) dans le premier segment de la ligne est, deux cent quatre-vingt-seize pieds (296 pi) dans le deuxième segment de la ligne est, cent soixante-trois pieds et six dixièmes de pied (163,6 pi) dans la ligne sud, trois cent douze pieds et sept dixièmes de pied (312,7 pi) dans une première ligne nord-ouest, quarante pieds et neuf dixièmes de pied (40,9 pi) dans la ligne nord-est, soixante-dix-neuf pieds et six dixièmes de pied (79,6 pi) dans une deuxième ligne nord-ouest, soixante-quinze pieds et trois dixièmes de pied (75,3 pi) dans la ligne nord, contenant une superficie de quarante-huit mille sept cent quatre-vingt-dix pieds carrés (48 790 pi²), plus ou moins.

Moins et à distraire le lot et les parties de lots vendus aux termes de l'acte de vente enregistré à Vaudreuil sous le numéro 184471.

Parcelle II: une certaine parcelle de terrain de figure irrégulière, comprenant en référence au cadastre officiel du village de Rigaud, les lots numéros cent vingt-six, cent vingt-sept, cent vingt-huit, cent vingt-neuf, cent trente, cent trente et un, cent trente-deux, deux cent trente-cinq, deux cent trente-six, deux cent trente-sept et partie des lots numéros cent vingt-cinq, deux cent dix-neuf, deux cent vingt-neuf, deux cent trente, deux cent trente et un, deux cent trente-deux, deux cent trente-quatre A et deux cent trente-huit de la subdivision officielle du lot originaire numéro soixante et onze (71-126, 127, 128, 129, 130, 131, 132, 235, 236, 237 et ptie 125, 219, 229, 239, 231, 232, 234A et 238); bornée à l'est par partie du lot numéro 71-728 dudit cadastre officiel et par le lot numéro 71-104, au sud par les lots numéros 71-104 à 71-106 et par partie du lot numéro 132, au nord-ouest par partie des lots numéros 71-125, 71-219, 71-229, 71-230, 71-231 et 71-232 (rue), au nord par partie des lots numéros 71-232,

71-234A et 71-238. Cette parcelle de terrain mesure deux cent quatre-vingt-six pieds (286 pi) dans une première ligne est, cent cinquante pieds (150 pi) dans une première ligne sud, douze pieds (12 pi) dans une deuxième ligne est, cent deux pieds et cinq dixièmes de pied (102,5 pi) dans une deuxième ligne sud, deux cent quatre-vingt-quinze pieds (295 pi) dans la ligne nord-ouest et deux cent vingt-sept pieds (227 pi) dans la ligne nord, contenant une superficie de soixante-neuf mille cent quatre-vingt-dix pieds carrés (69 190 pi²), plus ou moins.

Avec les bâtisses, circonstances et dépendances érigées sur la parcelle II ci-dessus décrite.

Il n'existe aucune servitude apparente contre ces deux parcelles de terrain, sauf une ligne électrique à travers les lots numéros cent dix-neuf, cent vingt, cent vingt et un, cent vingt-deux, cent vingt-trois, cent vingt-quatre, cent vingt-cinq et cent vingt-six de la subdivision officielle du lot originaire numéro soixante et onze (71-119, 120, 121, 122, 123, 124, 125 et 126) aux plan et livre de renvoi officiels du village de Rigaud.

Toutes les dimensions mentionnées dans les présentes sont en mesures anglaises plus ou moins.

La mise à prix est fixée à 8 840,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Vaudreuil, 420, boulevard Roche, Vaudreuil, le QUATORZIÈME jour de FÉVRIER 1984 à DIX heures.

Le shérif adjoint,

ROBERT V. CHARTRAND

Bureau du shérif

Cour supérieure

Valleyfield, le 22 novembre 1983

32960

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec

Cour supérieure — District de Beauharnois

Nos 500-05-000432-821

760-18-000044-835

CAISSE POPULAIRE DE DORION, 170, boulevard Harwood, Dorion, partie demanderesse, contre LAURENT BÉLANGER, 29, rue de Lourdes, Rigaud, et LA COMPAGNIE BOULEVARD DEVELOPEMENT CO. INC., 620, rue Dorchester ouest, local 1200,

Montréal, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Vaudreuil, mis en cause.

« Un morceau de terrain vacant situé en la ville de Pincourt, province de Québec, composé de parties des lots cent vingt-cinq et cent vingt-neuf du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Jeanne-de-l'Île-Perrot, et plus particulièrement décrit comme suit:

a) Une partie du lot cent vingt-cinq (ptie 125), de figure irrégulière, compris entre les lettres D, J, H, K, F, G, C et D, mesurant cinquante-neuf pieds et quatorze centièmes de pied (59,14 pi) dans sa ligne est D-J, cent trente-deux pieds et cinquante-huit centièmes de pied (132,58 pi) dans sa ligne sud-est J-H, trois cent quatre-vingt-onze pieds et trente-sept centièmes de pied (391,37 pi) dans sa ligne H-K, quatre cent quatre-vingt-quatre pieds et cinq centièmes de pied (484,05 pi) dans sa ligne sud-est K-F, trois cent quatre-vingt-deux pieds et dix-huit centièmes de pied (382,18 pi) dans sa ligne F-G, sud-ouest, cinq cent soixante-douze pieds et trente-cinq centièmes de pied (572,35 pi) dans sa ligne G-C, au nord-ouest trois cents pieds (300 pi) dans sa ligne C-D au nord-ouest, contenant une superficie de deux cent quarante mille sept cent quatre-vingt-cinq pieds carrés (240 785 pi²) et borné vers l'est le long de la ligne D-J par une partie du lot 125 (boulevard Cardinal-Léger), vers le sud-est le long de la ligne J-H par une partie du lot 125, vers l'est également le long de la ligne K-F par une partie du lot 125 (propriété de la ville de Pincourt), vers le sud-ouest le long de la ligne F-G par une partie du lot 125 (propriété de L.D. Newrith in Trust ou représentants), vers le nord-ouest le long de la ligne G-C par une partie du lot 129 et vers le nord-ouest le long de la ligne C-D par une partie du lot 129 (propriété de J. James O Callaghan). La ligne sud-ouest « G-H » est parallèle et située à une distance de cent vingt pieds (120 pi) au nord-est du boulevard Olympique (ptie 125).

b) Une partie du lot numéro cent vingt-neuf (ptie 129), de figure trapézoïdale, compris entre les lettres B, C, G, A et B, mesurant quatre-vingt-quinze pieds et soixante-dix-huit centièmes de pied (95,78 pi) dans sa ligne B-C est, cinq cent soixante-douze pieds et trente-cinq centièmes de pieds (572,35 pi) dans sa ligne sud-est C-G, quatre-vingt-deux pieds et quatorze centièmes de pied (82,14 pi) dans sa ligne sud-ouest G-A, cinq cent quatre-vingt-huit pieds et quatre-vingt-seize centièmes de pied (588,96 pi) dans sa ligne nord-ouest A-B, contenant une superficie de cinquante et un mille trois cent douze pieds carrés (51 312 pi²), borné vers l'est le long de la ligne B-C par une partie du lot 129 (propriété de James O Callaghan), vers le sud-est le long de la ligne C-G par une partie du lot 125, vers le sud-ouest le long de la ligne G-A par une partie du lot

129, vers le nord-ouest le long de la ligne A-B par les lots 129-103, 129-104, 129-151 et 129-158 inclus.

Toutes les dimensions et superficies sont en mesures anglaises plus ou moins. ».

La mise à prix est fixée à 11 590,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Vaudreuil, 420, boulevard Roche, Vaudreuil, le QUINZIÈME jour de FÉVRIER 1984 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
ROBERT V. CHARTRAND

Bureau du shérif
Cour supérieure
Valleyfield, le 22 novembre 1983 32961

Chicoutimi

Fieri Facias

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Chicoutimi
No 150-18-000015-839

LA CORPORATION MUNICIPALE DU VILLAGE DE ST-AMBROISE, corporation légalement constituée, ayant un bureau sur son territoire, village de Saint-Ambroise, district de Chicoutimi, demanderesse, contre LES CONSTRUCTIONS RAYMOND PILOTE LTÉE, corporation légalement constituée, ayant un bureau au 250, rue Nelson, secteur Kénogami, ville de Jonquière, district de Chicoutimi, défendeur.

1. Un emplacement sis au village de Saint-Ambroise, étant et composant le lot soixante-dix-sept de la subdivision officielle du lot originaire numéro vingt et un (lot 21-77) du rang Est (rg Est), canton de Bourget;
2. Un emplacement sis au village de Saint-Ambroise, étant et composant le lot soixante-dix-huit de la subdivision officielle du lot originaire numéro vingt et un (lot 21-78) du rang Est (rg Est), canton de Bourget;
3. Un emplacement sis au village de Saint-Ambroise, étant et composant le lot soixante-dix-neuf de la subdivision officielle du lot originaire numéro vingt et un (lot 21-79) du rang Est (rg Est), canton de Bourget;
4. Un emplacement sis au village de Saint-Ambroise, étant et composant le lot quatre-vingt-trois de la subdivi-

vision officielle du lot originaire numéro vingt et un (lot 21-83) du rang Est (rg Est), canton de Bourget;

5. Un emplacement sis au village de Saint-Ambroise, étant et composant le lot quatre-vingt-quatre de la subdivision officielle du lot originaire numéro vingt et un (lot 21-84) du rang Est (rg Est), canton de Bourget;
 6. Un emplacement sis au village de Saint-Ambroise, étant et composant le lot quatre-vingt-cinq de la subdivision officielle du lot originaire numéro vingt et un (lot 21-85) du rang Est (rg Est), canton de Bourget;
 7. Un emplacement sis au village de Saint-Ambroise, étant et composant le lot quatre-vingt-six de la subdivision officielle du lot originaire numéro vingt et un (lot 21-86) du rang Est (rg Est), canton de Bourget;
 8. Un emplacement sis au village de Saint-Ambroise, étant et composant le lot quatre-vingt-sept de la subdivision officielle du lot originaire numéro vingt et un (lot 21-87) du rang Est (rg Est), canton de Bourget;
 9. Un emplacement sis au village de Saint-Ambroise, étant et composant le lot cent dix de la subdivision officielle du lot originaire numéro vingt et un (21-110) du rang Est (rg Est), canton de Bourget;
 10. Un emplacement sis au village de Saint-Ambroise, étant et composant le lot cent onze de la subdivision officielle du lot originaire numéro vingt et un (21-111) du rang Est (rg Est), canton de Bourget;
 11. Un emplacement sis au village de Saint-Ambroise, étant et composant le lot cent treize de la subdivision officielle du lot originaire numéro vingt et un (21-113) du rang Est (rg Est), canton de Bourget;
 12. Un emplacement sis au village de Saint-Ambroise, étant et composant le lot cent quatorze de la subdivision officielle du lot originaire numéro vingt et un (21-114) du rang Est (rg Est), canton de Bourget;
 13. Un emplacement sis au village de Saint-Ambroise, étant et composant le lot soixante-quinze de la subdivision officielle du lot originaire numéro vingt (lot 20-75) du rang Est (rg Est), canton de Bourget;
 14. Un emplacement sis au village de Saint-Ambroise, étant et se composant du lot numéro quatre-vingt-dix de la subdivision officielle du lot originaire numéro dix-neuf (19-90) du rang Est (rg Est) du canton de Bourget.
- Le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au shérif lors de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque visé à l'ordre du ministre des Finances est fixé pour l'immeuble 1 à 425,00 \$; pour l'immeuble 2 à 425,00 \$; pour l'immeuble 3 à 850,00 \$; pour l'immeuble 4 à 850,00 \$; pour l'immeuble 5 à 850,00 \$; pour l'immeuble 6 à 850,00 \$; pour l'immeuble 7 à 850,00 \$; pour l'immeuble 8 à 850,00 \$; pour l'im-

meuble 9 à 850,00 \$; pour l'immeuble 10 à 425,00 \$; pour l'immeuble 11 à 850,00 \$; pour l'immeuble 12 à 850,00 \$; pour l'immeuble 13 à 300,00 \$; pour l'immeuble 14 à 300,00 \$; représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur comparatif établi pour ce rôle.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Chicoutimi, 326, des Saguenéens, Chicoutimi, le DEUXIÈME jour de FÉVRIER 1984 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
GABRIELLE L'ESPÉRANCE

Bureau du shérif
Cour supérieure
Chicoutimi, 25 novembre 1983 32962

Fieri Facias
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Chicoutimi
No 150-18-000039-839

SERVICES FINANCIERS AVCO QUÉBEC LTÉE, corporation légalement constituée, ayant un bureau au 419, rue Collard ouest, ville et district de Chicoutimi, demandeur, contre GAËTANE BLANCHETTE, domiciliée et résidant au 5440, boulevard Talbot, Laterrière, district de Chicoutimi, défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Chicoutimi, ayant un bureau au 326, des Saguenéens, ville et district de Chicoutimi, mis en cause.

« Un terrain-emplacement, situé à Laterrière, connu et désigné comme étant la subdivision cinquante-huit du lot originaire numéro sept-A (no 7-A-58), du Sixième (VI) Rang, du cadastre officiel du canton de Laterrière. Avec droit à perpétuité de passer à pied, voitures et en véhicules de toutes sortes dans les chemins situés des côtés nord-est et sud-ouest du terrain susdit pour permettre à l'emprunteur de communiquer au boulevard Talbot et sujet à la servitude de passage enregistrée à Chicoutimi sous le numéro 142776, avec bâtisses dessus construites, appartenances et dépendances. »

Le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au shérif lors de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque visé à l'ordre du ministre des Finances est fixé à 25 347,00 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur comparatif établi pour ce rôle.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Chicoutimi, 326, rue des Saguenéens, Chicoutimi, le

DEUXIÈME jour de FÉVRIER 1984 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
GABRIELLE L'ESPÉRANCE

Bureau du shérif
Cour supérieure
Chicoutimi, le 28 novembre 1983 32963

Joliette

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Joliette
No 705-05-000404-833

BANQUE FÉDÉRALE DE DÉVELOPPEMENT, partie demanderesse, contre JACQUES BEAUDRY, faisant affaires sous la raison sociale de Motel Bel Vue Enrg., domicilié et résidant au 575, Rivière-Blanche, Saint-Jean-de-Matha, district de Joliette, et DAME LISE AYOTTE-BEAUDRY, épouse dudit Jacques Beaudry, des mêmes lieux, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division de Joliette, mis en cause.

« Un immeuble situé en la municipalité de Sainte-Béatrix, connu et désigné et composé comme suit:

a) une partie du lot originaire numéro deux cent quatre-vingt-douze (ptie 292) et une partie du lot originaire numéro deux cent quatre-vingt-treize (ptie 293) des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse Sainte-Béatrix, division d'enregistrement de Joliette, contenant environ trente arpents (30 arp) en superficie, plus ou moins, tel que le tout est compris dans les bornes et limites suivantes: au sud, par le chemin public (chemin de ceinture du lac Cloutier), au nord, par le lot numéro 300 du même cadastre, du côté ouest, par un autre chemin public (chemin de frontière) et du côté est, par le terrain appartenant à dame Marguerite Sirois ou représentants, et par le pied d'un cap de roc. À distraire cependant la partie qui a été vendue à Sa Majesté suivant titre à cet effet enregistré à Joliette sous le numéro 121660, de même que celle vendue à M. Ferdinand Laliberté suivant titre à cet effet enregistré à Joliette, sous le numéro 176988. Avec toutes les servitudes inhérentes et notamment, avec servitude passive en faveur d'Hydro-Québec, telle que créée aux termes de l'acte déposé à la division d'enregistrement de Joliette sous le numéro 140413, et avec servitude active de passage, telle que créée aux termes de l'acte enregistré à Joliette sous le numéro 116775;

b) le lot numéro deux cent quatre-vingt-quatorze (lot 294) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Béatrix, division d'enregistrement de Joliette, contenant en superficie totale cinq arpents (5 arp). À distraire cependant la partie qui a été vendue à Sa Majesté suivant titre à cet effet enregistré à Joliette sous le numéro 121660. Avec toutes les servitudes inhérentes et notamment sujet à la servitude déposée à la division d'enregistrement de Joliette sous le numéro 140413.

Avec toutes les bâtisses dessus érigées, circonstances et dépendances, notamment un restaurant et un bar portant le numéro d'immeuble 1031, route 337, Sainte-Béatrix, de même que dix unités de motel meublées et un bureau non meublé, le tout, exploité sous les nom et raison sociale de Motel Bel-Vue.

Avec toutes les bâtisses et améliorations dessus érigées, en voie de construction ou à être érigées sur ledit immeuble et comprenant la machinerie, l'outillage, les agencements, engins, fournaies, bouilloires, moteurs et accessoires qui sont ou deviendront la propriété de l'emprunteur et installés ou à être installés dans lesdites bâtisses ou sur ledit immeuble et qui sont ou deviendront immeuble par nature ou par destination, et en particulier les biens-meubles suivants: 24 tables, 64 chaises, 4 bancs de bar, 1 banc, 19 chaises pliantes, 1 caisse enregistreuse ADS 713765, 1 table, 1 bureau-pupitre, 1 sofa, 2 lits simples, 2 tables, 11 chaises, 2 dz. verres 6 3/4 oz, 20 verres 14 oz, 3 dz. coupes, 84 coupes, 26 coupes 4 1/2 oz, 2 téléviseurs Zenith noir et blanc 12", 1 congélateur Schaefer, 1 laveuse Inglis, 1 sècheuse Inglis, 1 table de travail style boucherie, 1 ouvre-boîte électrique, 1 bouilloire électrique, 1 four à pizza, 2 plaques électrique Moffatt, 1 friteuse et paniers, 1 poêle au gaz South Bend, 4 ronds et plaques, 1 congélateur Uni-versel Cooler, chaudrons et paniers, 1 lot de menus objets de cuisine, 2 grille-pain (4), 1 grille-pain (2), 1 planche, 1 réfrigérateur Prestige, vaiselle pour environ 50 couverts, 1 polisseuse à plancher, 1 tub, 1 climatiseur Westinghouse, 1 chambre froide avec compresseur et « coil » Velocity et porte, 1 réfrigérateur de bar 3 portes et moteur, 1 lot d'ustensiles, 71 verres diners, 31 coupes, 2 mesures à boisson, 1 lot de becs verseurs, 6 carafons, 30 cendriers, 1 seau à glace sur pied, 1 pot à eau.

Motels: no 1: 1 aspirateur et accessoires, 17 chaises empilables, 1 chaise droite, 1 chaise pliante en bois, 1 bureau, 14 taies d'oreillers, 11 draps, 1 enveloppe à matelas; no 2: 2 lits doubles, 2 tables de chevet, 1 bureau, 1 lampe, 1 « lazy-boy », 1 chaise pliante, 1 téléviseur noir et blanc Motorola et base, 5 cendriers, couvertures, serviettes, rideaux; no 3: 2 lits doubles, 1 bureau, 1 lampe, 2 chaises pliantes, 2 cendriers, couvertures, serviettes, rideaux.

Tel que le tout se trouve actuellement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes y attachées.

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque certifié fait au nom du shérif du district de Joliette, conformément à l'article 670e du C.P.C., est fixé à la somme de 19 475,37 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Joliette, 577, rue Notre-Dame, Joliette, le MERCREDI HUITIÈME jour de FÉVRIER 1984 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
JEANNE MATTE

Bureau du shérif
Cour supérieure
Joliette, le 8 décembre 1983

32964

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-018453-827

EUGÈNE RODRIGUE CONSTRUCTION INC., corporation légalement constituée, ayant son bureau principal au 6325, rue de Repentigny, ville et district de Montréal, partie demanderesse, contre LOUISE ST-PIERRE, domiciliée au 1015, rue Bélanger est, ville et district de Montréal, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de Montcalm, mis en cause.

« a) Une lisière de terrain vacant ayant front sur la rue Bellerive, au Domaine de l'Immobilier du Lac Enrg., à Sainte-Julienne, dans le comté de Montcalm, faisant partie du lot de terre connu et désigné sous le numéro deux cent dix (ptie 210) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Julienne, division d'enregistrement de Montcalm, mesurant cent quatre-vingts pieds (180 pi) de largeur en front le long de la rue Bellerive sur cent pieds (100 pi) de profondeur dans ses lignes latérales nord et sud, mesures anglaises et plus ou moins; bornée comme suit: en front, vers l'est, par la rue Bellerive (rue cadastrée 210-24), en arrière, vers l'ouest, partie 90 pi par le lot 210-27 dudit cadastre appartenant à l'emprunteur et pour autre partie 90 pi par la lisière de terrain ci-après en deuxième lieu décrite, d'un côté, vers le sud, par la rue des Sables (rue cadastrée 210-3) et de l'autre côté vers le nord par la rue La Bossière (rue cadastrée 210-23).

b) Une autre lisière de terrain vacant située sur le côté nord de la rue des Sables, au Domaine de l'Immobilier du Lac Enrg. à Sainte-Julienne, dans le comté de Montcalm, faisant partie du lot de terre connu et désigné sous le numéro deux cent dix (ptie 210) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Julienne dans la division d'enregistrement de Montcalm; mesurant cent vingt pieds (120 pi) de largeur en avant le long de la rue des Sables et semblable largeur en arrière à la profondeur, sur quatre-vingt-dix pieds (90 pi) de profondeur, mesures anglaises et plus ou moins; bornée comme suit: en front, vers le sud, par la rue des Sables (rue cadastrée 210-3), en arrière, vers le nord, par les lots 210-26 et 210-27 appartenant déjà à l'emprunteur, d'un côté, vers l'est par cette autre partie du même dit lot 210 dudit cadastre ci-dessus en premier lieu décrite et de l'autre côté, vers l'ouest, par une autre partie non subdivisée du même dit lot 210 dudit cadastre, demeurant la propriété de dame Lucienne Quesnel et/ou représentants. Avec et y compris le droit pour l'emprunteur et ses successeurs et ayants droit, dans l'avenir et à perpétuité, d'avoir accès au rivage du lac situé sur le lot 210-7 dudit cadastre, propriété de dame Lucienne Quesnel et/ou représentants, à l'endroit où la plage y est aménagée, en commun avec tous autres ayant les mêmes droits et sous la condition expresse que dame Lucienne Quesnel et/ou ses représentants ne sera jamais responsable de la qualité et de la quantité de l'eau du lac non plus que des accidents pouvant survenir dans, sur ou autour dudit lac. Tel que le tout se trouve présentement.

c) Un emplacement situé en la paroisse de Sainte-Julienne, dans le comté de Montcalm, connu et désigné comme étant le lot numéro vingt-sept de la subdivision officielle du lot originaire numéro deux cent dix (210-27) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Julienne. Cet emplacement mesure soixante pieds (60 pi) de largeur sur quatre-vingt-dix pieds (90 pi) de profondeur, mesures anglaises et plus ou moins, et formant une superficie de cinq mille quatre cents pieds carrés (5 400 pi²), mesures anglaises et plus ou moins. Avec bâtisse y dessus érigée. Avec et y compris pour l'emprunteur et ses successeurs dans l'avenir et à perpétuité: a) le droit de passer à pied ou en voiture sur et à travers les rues privées cadastrées sous les numéros 210-1, 210-2, 210-3 et 210-12 pour communiquer du chemin public à l'immeuble ci-dessus décrit avec droit de retour. Tant et aussi longtemps que lesdites rues ne seront pas municipalisées, leur entretien et leur réparation se feront à frais communs entre tous les usagers; b) le droit d'accès à la plage publique et au lac privé érigés sur le lot 210-7, sans responsabilité de la part de J. Antoine Champagne et Jean-Marie Labossière et/ou représentants, pour la quantité et la qualité de l'eau dudit lac non plus que des accidents pouvant y survenir. Tel que le tout se trouve présentement.

d) Un emplacement vacant ayant front sur la rue La Bossière, au Domaine de l'Immobilier du Lac Enrg., en la municipalité de Sainte-Julienne, dans le comté de Montcalm, connu et désigné comme étant le lot numéro vingt-six de la subdivision officielle du lot originaire numéro deux cent dix (210-26) au cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Julienne, dans la division d'enregistrement de Montcalm. Tel emplacement mesure soixante pieds (60 pi) de largeur sur quatre-vingt-dix pieds (90 pi) de profondeur, mesures anglaises et plus ou moins, et formant une superficie de cinq mille quatre cents pieds carrés (5 400 pi²). Compris par ledit emprunteur le droit pour lui-même, ses successeurs et ayants droit, dans l'avenir et à perpétuité, d'avoir accès au rivage du lac situé sur le lot 210-7 dudit cadastre, propriété de dame Lucienne Quesnel et/ou représentants, à l'endroit où la plage y est aménagée, en commun avec tous autres ayant les mêmes droits et sous la condition expresse que ladite dame Lucienne Quesnel et/ou représentants ne sera jamais tenue responsable de la qualité et de la quantité de l'eau du lac non plus que des accidents pouvant survenir dans, sur et autour du lac. Tel que le tout se trouve présentement.

e) Un emplacement situé en la paroisse de Sainte-Julienne, dans le comté de Montcalm, connu et désigné comme étant le lot numéro vingt-huit de la subdivision officielle du lot originaire numéro deux cent dix (210-28) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Julienne. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque certifié fait au nom du shérif du district de Joliette, conformément à l'article 670e du C.P.C., est fixé à la somme de 4 899,75 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendus en bloc au bureau de la division d'enregistrement de Montcalm, 1532, rue Albert, Sainte-Julienne, le MARDI VINGT ET UNIÈME jour de FÉVRIER 1984 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
JEANNE MATTE

Bureau du shérif
Cour supérieure
Joliette, le 12 décembre 1983

32965

Montréal

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec

Cour provinciale — District de Montréal

No 500-02-009407-839

S. ALBERT CIE LTÉE, corps politique dûment incorporé selon la loi, ayant son bureau dans les ville et district de Montréal, 5763, boulevard Saint-Laurent, demanderesse, contre ERNIE KERTESZ, homme d'affaires, résidant au 321, So. McCarty Drive à Beverly Hills, Californie (E.-U.), défendeur, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

« Un terrain donnant sur l'avenue Kent, ville de Montréal, ledit terrain ayant trente-six pieds de largeur à l'avant, le long de l'avenue Kent, et la même largeur à l'arrière, sur une profondeur de cent vingt-sept pieds et quarante-huit centièmes sur sa limite nord-est et de cent vingt-sept pieds et sept centièmes sur sa limite sud-ouest. Ce terrain comprend:

a) la partie sud-ouest de la subdivision cinquante-quatre de la subdivision E du lot originaire numéro cent dix-huit (118-E-ptie S.-O. 54) figurant au cadastre du village incorporé de Côte-des-Neiges, ladite partie ayant sept pieds et demi de largeur à l'avant et à l'arrière, et des profondeurs de cent vingt-sept pieds et quarante-huit centièmes et de cent vingt-sept pieds et quarante centièmes, respectivement, sur ses limites nord-est et sud-ouest. Elle est bornée comme suit: à l'avant, au nord-ouest, par l'avenue Kent; d'un côté, au nord-est, par une partie du lot 118-E-54; à l'arrière, au sud-est, par la subdivision quatre de la subdivision cent quatorze du lot originaire cent dix-huit (118-114-4) figurant au cadastre du village incorporé de Côte-des-Neiges; au sud-ouest par une partie de la subdivision cinquante-cinq de la subdivision « E » du lot originaire cent dix-huit (118-E-55) figurant au cadastre susdit, et décrite ci-après en b; et

b) la partie nord-est de la subdivision cinquante-cinq de la subdivision « E » du lot originaire cent dix-huit (118-E-ptie N.-E. 55) figurant au cadastre du village incorporé de Côte-des-Neiges, ayant vingt-huit pieds et demi de largeur à l'avant, le long de l'avenue Kent, et à l'arrière, et des profondeurs de cent vingt-sept pieds et quarante centièmes et de cent vingt-sept pieds et sept centièmes, respectivement, sur ses limites nord-est et sud-ouest. Elle est bornée comme suit: à l'avant, au nord-ouest, par l'avenue Kent; d'un côté, au nord-est, par une partie du lot 118-E-54 décrite ci-dessus en a; à l'arrière, au sud-est, par les subdivisions un, deux et trois de la subdivision cent quinze du lot originaire cent dix-huit (118-115-1, 2 et 3) figurant au cadastre du

village incorporé de Côte-des-Neiges; au sud-ouest par le reste du lot 118-E-55.

Avec la maison jumelée dessus érigée, portant les numéros 3876 et 3878 de l'avenue Kent, et dont le mur nord-est est mitoyen.

Il existe au profit et à la charge dudit immeuble une servitude de vue réciproque permettant le maintien en leur état actuel, des portes, fenêtres, escaliers et balcons se trouvant à l'avant ou à l'arrière du bâtiment susdit, ou donnant sur la cour commune située entre celui-ci et le bâtiment y attenant au nord-est, même si la distance qui sépare ces ouvertures, balcons, etc. de la ligne de division entre le présent terrain et celui y attenant au nord-est, est inférieure à celle prescrite par la loi. Cette servitude a été établie par destination du père de famille.

Il existe aussi, au profit et à la charge dudit immeuble, une servitude réciproque de passage s'exerçant, à pied ou en voiture, sur une lisière de terrain actuellement vacante et qui doit le demeurer, ladite lisière mesurant vingt pieds de largeur à l'avant, sur l'avenue Kent, sur quatre-vingts pieds de profondeur, et étant composée des deux lisières de terrain décrites ci-dessous:

a) Une partie de la partie nord-est de la partie centrale du lot 118-E-55 donnant sur l'avenue Kent, faisant partie de la partie nord-ouest de la partie extrême sud-ouest du terrain décrit ci-dessus. Ce terrain mesure dix pieds de largeur à l'avant, le long de l'avenue Kent, ainsi qu'à l'arrière, sur une profondeur de quatre-vingts pieds, et il est borné comme suit: à l'avant, au nord-ouest, par l'avenue Kent; d'un côté, au nord-est, et à l'arrière, par le reste des lots 118-E-55 et 118-E-56, ci-après décrit en b.

b) Une partie de la partie nord-ouest de la partie extrême sud-ouest du lot 118-E-55, et une partie de la partie nord-ouest de la partie extrême nord-est du lot 118-E-56 donnant sur l'avenue Kent, ces deux parties de lot, décrites au présent paragraphe B, mesurant ensemble dix pieds de largeur en bordure de l'avenue Kent de même qu'à l'arrière, sur une profondeur de quatre-vingts pieds. Elles sont bornées comme suit: à l'avant, au nord-ouest, par l'avenue Kent; à l'arrière, au sud-est, par le reste des lots 118-E-55 et 118-E-56; d'un côté, au sud-ouest, par le reste du lot 118-E-56; de l'autre côté, au nord-est, par la partie du lot 118-E-55 y attenante, laquelle est décrite ci-dessus en a.

Les servitudes ci-dessus décrites ont été établies dans un acte constatant un prêt consenti par Crédit Foncier Franco-canadien à Henry Nathanson, lequel acte a été reçu par I.R. Hart, notaire, le quatorze septembre mil neuf cent quarante-quatre, et enregistré au bureau d'enregistrement de Montréal sous le numéro 591464.

Toutes les dimensions indiquées ci-dessus sont en mesures anglaises et plus ou moins.

En l'état où ladite propriété se trouve actuellement, avec tous les droits, circonstances et dépendances y rattachés, sans exception ni réserve. »

La mise à prix est fixée à 26 529,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine est, local 7.81, le PREMIER jour de FÉVRIER 1984 à QUATORZE heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 8 décembre 1983

32977

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District d'Iberville
No 755-05-000335-826

BANQUE DE COMMERCE CANADIENNE IMPÉRIALE, corporation légalement constituée, ayant un bureau au 170, rue Richelieu, ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, district d'Iberville, demanderesse, contre DENIS BOIVIN, résidant et domicilié au 1680, rue Trépanier, ville de Brossard, district de Longueuil, défendeur, et LE RÉGISTRATEUR de Laprairie, mis en cause.

« Un emplacement situé en la ville de Brossard, connu et désigné comme étant le lot numéro quatre-vingt-neuf de la subdivision officielle du lot originaire numéro soixante-quinze (75-89) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Laprairie-de-la-Magdeleine, avec une maison dessus érigée portant le numéro d'immeuble 1680, rue Trépanier. Avec et sujet à une servitude en faveur de Gaz Naturel du Québec enregistrée sous le numéro 81940 et une servitude en faveur d'Hydro-Québec et Bell Canada enregistrée sous les numéros 76690, 84371, 82977. »

La mise à prix est fixée à 11 984,85 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur

établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Laprairie, 214, Saint-Ignace, La Prairie, QC, le DEUXIÈME jour de FÉVRIER 1984 à QUINZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 13 décembre 1983

32994

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-004375-836
No 500-05-004377-832

LA BANQUE D'ÉPARGNE DE LA CITÉ ET DU DISTRICT DE MONTRÉAL, corporation légalement constituée, ayant son bureau au 276, Saint-Jacques ouest, Montréal, district de Montréal, demanderesse, contre 116416 CANADA INC., corporation légalement constituée, ayant son bureau au 7730, boulevard Perras, Montréal, district de Montréal, défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

« Un emplacement ayant front sur le boulevard Gouin est, ville de Montréal, connu et désigné comme étant le lot numéro dix de la subdivision officielle du lot originaire numéro quatre-vingt-treize (93-10), aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Rivière-des-Prairies, avec la bâtisse dessus érigée portant les numéros 9553 et 9555, boulevard Gouin est, Montréal. Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble.

Un emplacement ayant front sur le boulevard Gouin en la ville de Montréal, composé comme suit:

1. Le lot numéro onze de la subdivision officielle du lot originaire numéro quatre-vingt-treize (93-11), aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Rivière-des-Prairies.

2. Le lot numéro douze de la subdivision officielle du lot originaire numéro quatre-vingt-treize (93-12), aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Rivière-des-Prairies.

Avec la bâtisse dessus érigée portant les numéros 9565 et 9567, boulevard Gouin est, Montréal. Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble. Le tout sans exception ni réserve. »

La mise à prix est fixée à 74 675,25 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendus en bloc au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine est, local 7.81, le TROISIÈME jour de FÉVRIER 1984 à ONZE heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 13 décembre 1983

32996

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-004379-838

LA BANQUE D'ÉPARGNE DE LA CITÉ ET DU DISTRICT DE MONTRÉAL, corporation légalement constituée, ayant son bureau principal au 276, Saint-Jacques ouest, Montréal, district de Montréal, demanderesse, contre 116416 CANADA INC., corporation légalement constituée, ayant son bureau au 7730, boulevard Perras, Montréal, district de Montréal, et AUTRE, défendeurs, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

Un emplacement situé sur le boulevard Gouin en la ville de Montréal, connu et désigné comme étant le lot numéro treize de la subdivision officielle du lot originaire numéro quatre-vingt-treize (93-13), aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Rivière-des-Prairies, avec la bâtisse dessus érigée portant les numéros 9575 et 9577, boulevard Gouin est, Montréal. Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble, le tout, sans exception ni réserve.

La mise à prix est fixée à 33 466,50 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur

établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine est, local 7.81, le TROISIÈME jour de FÉVRIER 1984 à DIX heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 13 décembre 1983

32997

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-004380-836

LA BANQUE D'ÉPARGNE DE LA CITÉ ET DU DISTRICT DE MONTRÉAL, corporation légalement constituée, ayant son bureau principal au 276, Saint-Jacques ouest, Montréal, district de Montréal, demanderesse, contre 116416 CANADA INC., corporation légalement constituée, ayant son bureau principal au 7730, boulevard Perras, Montréal, et AUTRE, défendeurs, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

« Un emplacement situé sur le boulevard Gouin est, Montréal, et composé comme suit:

1. Le lot numéro douze de la subdivision du lot originaire numéro quatre-vingt-douze (92-12), aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Rivière-des-Prairies.
2. Le lot numéro treize de la subdivision officielle du lot originaire numéro quatre-vingt-douze (92-13), aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Rivière-des-Prairies.

Avec la bâtisse dessus érigée portant les numéros 9585 et 9587, boulevard Gouin est, Montréal.

Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble.

Le tout, sans exception ni réserve.

La mise à prix est fixée à 60 939,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur

établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine est, local 7.81, le TROISIÈME jour de FÉVRIER 1984 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 13 décembre 1983

32998

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-011445-838

BRONSTEIN FRÈRES (QUÉBEC) LTÉE, demanderesse, contre LES RESTAURANTS CHARBY DU CANADA LTÉE et DANIEL CHARBONNEAU, défendeurs conjoints et solidaires, et LE RÉGISTRATEUR de Laval, mis en cause.

« Un emplacement ayant front sur le boulevard Lesage en la ville de Laval, quartier Duvernay, composé comme suit:

a) de la subdivision numéro trois cent neuf du lot originaire numéro quatre-vingt-seize (96-309) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Vincent-de-Paul;

b) de la subdivision numéro cent vingt-trois du lot originaire numéro quatre-vingt-dix-huit (98-123) aux dits plan et livre de renvoi officiels.

Avec bâtisse dessus érigée portant le numéro d'immeuble 1154 dudit boulevard Lesage.

Tel que le tout se trouve présentement avec toutes ses servitudes actives et passives, apparentes ou occultes s'y rattachant et notamment sujet à la servitude créée en faveur de Bell Canada et d'Hydro-Québec enregistrée au bureau d'enregistrement de Laval sous le numéro 350881. »

La mise à prix est fixée à 42 220,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par

chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Laval, 155, boulevard Je-me-Souviens, Laval, QC, le SEPTIÈME jour de FÉVRIER 1984 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 14 décembre 1983

32999

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Montréal
No 500-02-005196-824

VILLE DE CARIGNAN, corps politique légalement constitué, ayant son principal établissement dans les limites de son territoire, en son hôtel de ville, au numéro 670, rue Saint-Pierre, Chambly, district de Montréal, demanderesse, contre DAME EUGEN NAGY, domiciliée et résidant au numéro 4646, boulevard Décarie, Montréal, district de Montréal, défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de Chambly, mis en cause.

« Certains lots situés dans la municipalité de Carignan, comté de Chambly; connus et désignés comme étant les subdivisions numéros 74 et 47 du lot original numéro quatre-vingt-huit (88-74, 88-47) du cadastre de la paroisse de Saint-Hubert, division d'enregistrement de Chambly, chaque lot mesurant cinquante pieds (50 pi) en front par cent pieds (100 pi) de profondeur, le tout mesures anglaises, plus ou moins. »

La mise à prix est fixée à 661,39 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Chambly, 201, place Charles-Lemoyne, édifice Montval, Longueuil, QC, le SIXIÈME jour de FÉVRIER 1984 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 14 décembre 1983

33000

Québec

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
C.S.Q. 200-05-003940-835
C.M.B. C 1984-83
S. 200-18-000342-830

VILLE DE BEAUPORT, corps politique légalement constitué, ayant son siège social au 577, avenue Royale, Beauport, QC, demanderesse, contre **FERNAND DÉRY**, 48, rue Leclerc, Stoneham, QC, défendeur.

« Un emplacement connu et désigné comme étant la subdivision cinquante-neuf du lot originaire quatre cent soixante-treize (473-59), la resubdivision un, de la subdivision soixante du lot originaire quatre cent soixante-treize (473-60-1), la resubdivision quatre, de la subdivision un, du lot originaire quatre cent soixante-dix-sept (477-1-4), la resubdivision un, de la resubdivision cinq, de la subdivision un, du lot originaire quatre cent soixante-dix-sept (477-1-5-1) du cadastre officiel de la paroisse de Beauport, division d'enregistrement de Québec, le tout avec bâtisses, circonstances et dépendances.

Localisation: 27 rue Tremblay. »

La mise à prix est fixée à vingt-neuf mille sept cent dollars (29 700,00 \$), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 300 boulevard Jean-Lesage, Québec, le SIXIÈME jour de FÉVRIER 1984 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
GHISLAINE GINGRAS

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 31 décembre 1983

33001

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
C.S.Q. 200-05-001590-830
S. 200-18-000255-834

LA CAISSE POPULAIRE DE LÉVIS, aux droits de la CAISSE POPULAIRE DE CHRIST-ROI, régie par

la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit, ayant son siège social au 39, rue Guénette, Lévis, district de Québec, demanderesse, contre **CONFECTION DOSQUET INC.**, corporation légalement constituée, ayant son siège social à Dosquet, comté de Lotbinière, district de Québec, défenderesse.

« Un immeuble connu et désigné comme étant une partie non subdivisée du lot originaire numéro quatre cent cinquante-cinq (455 pte) du cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Flavien, division d'enregistrement de Lotbinière, mesurant quatre-vingt-deux pieds (82 pi) de largeur sur cent dix pieds (110 pi) de profondeur, le tout plus ou moins, mesures anglaises, borné comme suit: vers le nord-ouest par le terrain de monsieur Jean-Guy Bergeron, vers le nord-est par la rue Bibeau, vers le sud-est et le sud-ouest par le terrain de monsieur Jean-Baptiste Bergeron. Avec la bâtisse dessus construite, portant le numéro d'immeuble 106, rue Bibeau, Dosquet, circonstances et dépendances. »

La mise à prix est fixée à treize mille deux cent dix-huit dollars et soixante-quinze cents (13 218,75 \$), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Lotbinière, 6296, rue Principale, Sainte-Croix, le SIXIÈME jour de FÉVRIER 1984 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
GHISLAINE GINGRAS

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 31 décembre 1983

33002

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
C.S.Q. 200-05-005479-824
S. 200-18-000327-831

CAISSE POPULAIRE LAURIER, corporation régie par la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit, ayant son siège social au 2600, boulevard Laurier, Sainte-Foy, district de Québec, demanderesse, contre **JOSEPH FARRAH**, industriel, domicilié et résidant au 89, des Haut-Bois, Saint-Romuald, comté de Lévis, défendeur.

« Un immeuble connu et désigné comme étant la resubdivision un de la resubdivision deux de la subdivision deux du lot originaire numéro cinq cent soixante-sept (567-2-2-1) du cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Romuald-d'Etchemin, comté et division d'enre-

gistrement de Lévis. Avec bâtisses dessus construites, portant le numéro d'immeuble 55, rue des Caps, Saint-Romuald-d'Etchemin, comté de Lévis, province de Québec, circonstances et dépendances. »

La mise à prix est fixée à vingt-trois mille cinq cent quatre-vingt-sept dollars et cinquante cents (23 587,50 \$), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Lévis, 6, route Trans-Canada ouest, Lévis, le SEPTIÈME jour de FÉVRIER 1984 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
GHISLAINE GINGRAS

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 31 décembre 1983

33003

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
C.S.Q. 200-05-003939-837
C.P.Q. 200-02-006933-834
S. 200-18-000335-834

ROBERT LAVALLÉE, GAÉTAN BÉLANGER, PIERRE MERCIER, JEAN-PAUL VIOLETTE, GUY DÉSY, demandeurs, contre SERVICE JALBERT & MICHAUD PLUS INC., défenderesse.

« a) La partie exclusive connue et désignée comme étant la subdivision deux mille quatre et la subdivision deux mille cent trois du lot originaire numéro cent soixante-quinze (175-2004 et 175-2103) du cadastre officiel pour la paroisse de Notre-Dame de Québec (banlieue), division d'enregistrement de Québec.

b) La quote-part des droits indivis dans les parties communes afférentes à la partie exclusive désignée au paragraphe a ci-dessus, telle qu'établie dans la déclaration de copropriété ci-après mentionnée.

Cesdites parties communes sont connues et désignées comme étant les subdivisions numéros un et deux du lot originaire numéro cent soixante-quinze (175-1 et 175-2) du même susdit cadastre.

Cettedite fraction est située dans la bâtisse portant le numéro d'immeuble 380, chemin Saint-Louis, appartement 2002, Québec. »

La mise à prix est fixée à vingt-quatre mille huit cent soixante et onze dollars et vingt-cinq cents (24 871,25 \$), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 300, boulevard Jean-Lesage, Québec, le SIXIÈME jour de FÉVRIER 1984 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
GHISLAINE GINGRAS

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 31 décembre 1983

33004

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
C.S.Q. 200-05-002278-831
C.M.-Loretteville P-4-81
S. 200-18-000205-839

CITÉ DE LORETTEVILLE, 305, rue Racine, Loretteville, demanderesse, contre DENIS GAGNON INC., 100, 19^e Rue, Saint-Laurent, I.O., défenderesse.

« Le lot numéro un de la resubdivision quatre de la subdivision trois du lot originaire numéro six cent quarante-huit (648-3-4-1) du cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, division d'enregistrement de Québec, contenant en superficie quatre mille onze pieds carrés (4 011 pi²), mesures anglaises.

Le lot deux de la resubdivision quatre de la subdivision trois du lot originaire numéro six cent quarante-huit (648-3-4-2) du cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, division d'enregistrement de Québec. »

La mise à prix est fixée à sept cent soixante-cinq dollars (765,00 \$), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendus en bloc suivant jugement de l'honorable André Desmeules, J.C.S., le 6 décembre 1983.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 300, boulevard Jean-Lesage, Québec, le SEPTIÈME jour de FÉVRIER 1984 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
GHISLAINE GINGRAS

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 31 décembre 1983

33005

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
C.S.D. 200-05-003949-836
C.M.V.-Bélair 81-110-1
S. 200-18-000322-832

VILLE DE VAL-BÉLAIR, corps politique légalement formé, ayant son siège social au 1105, avenue de l'Église nord, Val-Bélair, demanderesse, contre **PLACEMENTS DU TERROIR INC.**, 253, Édimbourg, Val-Bélair, venant aux droits et obligations de **LES DÉVELOPPEMENTS VALAIR INC.**, défenderesse.

« Un terrain connu et désigné comme étant une partie du lot numéro deux cent soixante-dix-dix (ptie 270-10) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, division d'enregistrement de Québec; ledit emplacement étant borné au sud-est par trois (3) autres parties du lot deux cent soixante-dix-dix (pties 270-10) ainsi que l'avenue Amiral (sans désignation cadastrale), au sud-ouest par trois (3) parties du lot deux cent soixante-dix-neuf (pties 270-9), au nord-ouest par une partie du lot deux cent soixante-dix-trente (ptie 270-30) et au nord-est par une autre partie du lot deux cent soixante-dix-dix (ptie 270-10). Le tout sans bâtisse et contenant en superficie trois cent quinze mille dix pieds carrés (315,010 pi²), mesures anglaises. »

La mise à prix est fixée à deux mille trente-quatre dollars et vingt-cinq cents (2 034,25 \$), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 300, boulevard Jean-Lesage, Québec, le SEPTIÈME jour de FÉVRIER 1984 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
GHISLAINE GINGRAS

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 31 décembre 1983

33006

Ventes pour taxes, avis de publication

Ville de Bois-des-Filion

Avis est, par la présente, donné par la soussignée assistante secrétaire-trésorière de la susdite municipalité que des immeubles seront vendus à l'enchère publique à la salle des délibérations du conseil, 479, chemin Chapleau, Bois-des-Filion, le 26 janvier 1984 à dix heures (10 h 00).

Que le dit avis a été publié au journal Nor-Info diffusé dans le district en date du 14 décembre 1983 et en date du 21 décembre 1983.

Qu'un avis a également été donné au registrateur pour l'informer de ce fait.

Bois-des-Filion, le 22 décembre 1983

L'assistante secrétaire-trésorière,
32966 LOUISE DESJARDINS

Ville de Châteauguay

Avis est donné que j'ai publié, dans les éditions du 14 et du 21 décembre 1983 du journal « L'information régionale », les avis publics requis par la Loi relativement à la vente à l'enchère publique pour défaut de paiement des taxes municipales et scolaires qui doit avoir lieu le lundi 23 janvier 1984.

Châteauguay, le 23 décembre 1983

32978 *Le greffier de la ville,*
SERGE ALLEN, avocat

INDEX

AVIS DIVERS

ASSOCIATION DES PÊCHEURS DE STE-ANNE-DES-MONTS INC. (L.P.)	5822
BEACONSFIELD, VILLE (<i>Rachat d'obligations</i>)	5822
LONGUEUIL, VILLE (<i>Rachat d'obligations</i>)	5822
MADDINGTON, CANTON (<i>Mutations immobilières, L.R.Q., chap. M-39</i>)	5822
OEUVRE DES TERRAINS DE JEUX (O.T.J.) DE SAINT-CÉLESTIN (L') (L.P.)	5823
SAINT-ANNE-DU-SAULT, PAROISSE (<i>Mutations immobilières, L.R.Q., chap. M-39</i>)	5823
SAINT-FÉLICIEN, VILLE (S.I.D.A.C. de St-Félicien Inc.)	5823
SUCCESSION EUGÉNIE HÉTU BEAUREGARD (<i>Bénéfice d'inventaire</i>)	5823
SYNDICAT DE PÊCHEURS DE LONGUE-POINTE DE MINGAN (<i>Décret d'extinction</i>)	5823

CHANGEMENT DE NOM ET D'AUTRES
QUALITÉS DE L'ÉTAT CIVIL —
LOI SUR LE

ACCORDÉS

BEAUDET, MARIE JOSÉE FRANCE PATRICIA	5824
BEAULIEU-PARADIS, MARIE CARMEN GYTANNE	5824
BÉDARD, MARIE PIERRETTE SYLVIE	5824
BENOIT, MARIE CLAUDE	5824
BOILY, JOSEPH MARCEL NICOLAS	5824
CLOUTIER, JOSEPH BRUNO	5824
DE GUISE-DUSSAULT, MARIE BLANCHE YVONNE CLÔDE	5824
DOIRE, JOSEPH MICHEL	5824
DOUGLAS, ELIZABETH JOLANTA	5825
DUPLANTIS, MARIE MURIELLE DANIELLE	5825
DUROCHER, MARIE BLANCHE YVONNE	5825
ÉTHIER, MARIE JEANNETTE	5825
ÉTHIER, MARIE PATRICIA	5825
FAUSTIN, JOSEPH JEAN-PIERRE	5825
GAUTHIER, MARIE JEANNETTE FRANCE	5825
GAUTHIER, MARIE NICOLE JULIE SYLVIE	5825
GIRARD-TANGUAY, JOSEPH PHILIPPE CAMILLE	5826
GRENIER, ANNE-MARIE LUCILLE	5826
GRENIER, JOSEPH CLAUDE	5826
HUET, JOSEPH ALPHONSE MARCEL	5826
KENNEDY, JOSEPH GUILDO MAURICE	5826
KRANE, NORMAN	5826
LAMOUREUX, MARIE LUCILLE FERNANDE	5826
LAPLANTE, JOSEPH FRANÇOIS MAGELLA	5826
LEFRANÇOIS, MARIE MARTINE MARTHE	5826
LEMOINE, JOSEPH AIMÉ LAURENT	5827
LIBERSAN-LANIEL, MARIE SUZANNE MANON FRANÇOISE	5827
LIBERSAN-LANIEL, MARIE SYLVIE MANON	5827
LIZOTTE, JOSEPH ARMAND ROGER	5827
MICHAUD, MARIE DENISE CAMILLE	5827
MINIER, JOSEPH GUSTAVE MARC	5827
MINIER, JOSEPH RAYMOND	5827
O'CONNOR, MARY HELENA RITA	5827
POULIN, JOSEPH EUSÈBE ALPHONSE CALIXTE CAIUS	5828
RESPIZ, GREGORY JAY	5828
RICHARD-BESSETTE, MARIE CLAUDE SYLVIE	5828
RODRIGUE, MARIE MARTHE JOSÉE	5828
ROSSIGNOL, MARY LISA	5828

ROULEAU, JOSEPH HENRI GAETAN JEAN LOUIS	5828
ROUSSON, LUCIEN	5828
SANTERRE, MARIE FRANCE SONYA	5828
SAUVÉ, MARCEL VICTOR MORRIS	5828
SICARD-LEMIEUX, JOSEPH MARC ÉRIC	5829
SIGOUIN, LOLITA ALMÉRIA JEANNE	5829
SPRINGER, JAMES STEEVE	5829
TÉTREAU, MARIE LINDA NANCY	5829
TREMBLAY, JOSEPH YVES RAYMOND	5829
TRUCHON, MARIE THÉRÈSE LUMINA	5829
VOS, ROBERT ADAM TAN-TRUC	5829
WRIGHT, JOSEPH GRÉGOIRE	5829

DEMANDES

BARAKLIS, PHOTIUS	5830
BÉDARD, APPOLINE	5830
BÉLANGER, CLAUDETTE MADONE alias CLAUDETTE OUELLETTE	5830
BESSE, YOLANDE	5830
COMPAGNA, ALFRED	5830
DESCÔTEAUX-BEAUDIN, RENÉ	5830
EIFERT, MARK WILLIAM	5830
FERON, JOSEPH RONALD	5830
FORTIN, MARIE BERTHE ROSE IDA	5831
GAGNÉ, MARIE	5831
GIBEAULT, JOSEPH JEAN JULES	5831
HÉTU, LYNE	5831
HICOCK, JEANETTE MARIE	5831
KIRSCH, LOUIS	5831
LAROCQUE, MARIE HENRIETTE THÉRÈSE	5831
LEFEBVRE, MARIE JULIETTE ANDRÉE	5831
LEMAY, PAULETTE	5832
PYMAY, MOHAMED AKRAM	5832
RICHARD, UGETTE	5832
WROBLEWSKI, VICTORIA	5832

COMMISSIONS D'ENQUÊTE —
LOI SUR LES

CONCERNANT MADELIPÈCHE INC. ET PÊCHEURS UNIS DU QUÉBEC	5832
---	------

COMPAGNIES — LOI SUR LES

CHANGEMENT DE DÉNOMINATION SOCIALE (Article 21)	5787
CHANGEMENT DE SIÈGE SOCIAL (Article 87)	5788
CHANGEMENT DU NOMBRE D'ADMINISTRATEURS (Article 87)	5789
CORRECTION DES LETTRES PATENTES (Article 12)	5790
DEMANDES DE DISSOLUTION	
1647-5907 QUÉBEC INC	5833
ALLIE TOYOTA LTÉE	5833
AUTOBUS DE ST-HUGUES INC.	5834
DÉPANNEUR BABY INC.	5834
EASTERN TOWNSHIPS REAL ESTATE COMPANY LIMITED	5836
ENTREPRISES RIGAUT INC. (LES)	5834
GARAGE BELLEHUMEUR LTÉE	5834
GARAGE DENIS NOËL INC.	5834

GIRABEC INC.	5834	INSPECTEUR GÉNÉRAL DES	
HOLZL (EMERY) & ASSOCIÉS INC (QUÉ.)	5834	INSTITUTIONS FINANCIÈRES	
IMMEUBLES GAUBAU (1983) INC. (LES)	5834		
INVESTISSEMENTS STE-DOROTHÉE LTÉE (LES)	5835	ASSURANCES — LOI SUR LES	
MANITOU FOREST PRODUCTS LTD.	5835	SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCE CONTRE	
MARCHÉ DE FRUITS CHRISTOS INC.	5835	L'INCENDIE DE ROUVILLE & ST. HYACINTHE	
MONT ROCK INC.	5835	(Demande de fusion)	5836
NETTOYEUR GILLES LAMBERT INC.	5835	SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCE CONTRE	
PLACEMENTS CÉCILE VERREAU LTÉE	5835	L'INCENDIE IBERVILLE/ST. JEAN (Demande de fusion)	5836
RON REUSCH RACING & ASSOCIATES			
INCORPORATED	5835		
SEVEN UP (GRAND-MÈRE) LTÉE	5835	MINISTÈRES — AVIS CONCERNANT LES	
SILENCIEUX DES FORGES INC.	5836		
SOCIÉTÉ DE TUYAUTERIES INDUSTRIELLES S.O.T.I.		AFFAIRES MUNICIPALES	
INC.	5836		
SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DES CANTONS DE L'EST		DIVERS	
LIMITÉE	5836	LATERRIÈRE, MUNICIPALITÉ (Fusion)	5837
TÉLÉ-SOUND COMMUNICATION INC.	5836		
DISSOLUTION (Article 28)	5791	MISE EN MARCHÉ DES PRODUITS	
ÉTABLISSEMENT OU CHANGEMENT DU DOMICILE		AGRICOLAS — LOI SUR LA	
LÉGAL (Article 32)	5792	PRODUCTEURS ACÉRIQUES DU QUÉBEC (Projet de	
		plan conjoint - référendum)	5839
COMPAGNIES (PARTIE I) — LOI SUR LES		PROCLAMATIONS	
LETTRES PATENTES SUPPLÉMENTAIRES	5795	Île-d'Anticosti (Constitution en municipalité)	5841
COMPAGNIES (PARTIE IA) — LOI SUR LES		PROJETS DE LOI PRIVÉS — AVIS	
DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE CONSTITUTION	5795	CONCERNANT LES	
DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE CONTINUATION	5806	SAINT-PIERRE-DE-LAMY, MUNICIPALITÉ	5841
DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE FUSION	5810	RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPAGNIES	
DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE MODIFICATION	5810	— LOI CONCERNANT LES	
COMPAGNIES (PARTIE III) — LOI SUR LES		REPRISE D'EXISTENCE (AVIS DE)	5821
LETTRES PATENTES	5814	SERVICES DE SANTÉ ET LES SERVICES	
ASSOCIATION DES PÊCHEURS DE		SOCIAUX — LOI SUR LES	
STE-ANNE-DES-MONTS INC.	5822	CENTRE D'ACCUEIL HENRI DUNANT (L.P.S.)	5842
OEUVRE DES TERRAINS DE JEUX (O.T.J.) DE		CENTRE DE SANTÉ ISLE-DIEU (L.P.)	5842
SAINT-CÉLESTIN (L')	5823	CENTRE LOCAL DE SERVICES COMMUNAUTAIRES	
LETTRES PATENTES SUPPLÉMENTAIRES	5819	LA CHENAIE (L.P.S.)	5842
COMPAGNIES ÉTRANGÈRES —		SOUSSIONS — DEMANDES DE	
LOI SUR LES	5820	DOLLARD-DES-ORMEAUX, VILLE	5842
CURATELLE PUBLIQUE — LOI SUR LA		MAGOG, CITÉ	5843
AVIS DE QUALITÉ		SAINT-JÉRÔME, VILLE	5844
PÉRUSSE, JEAN-PAUL	5836	VENTES PAR SHÉRIF	
DÉCLARATIONS DES COMPAGNIES		BEAUCE	
ET SOCIÉTÉS — LOI SUR LES		BANQUE NATIONALE DU CANADA c. SAVOIE	5845
FORMATION		SOCIÉTÉ D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE DE	
460, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	5821	DORCHESTER (LA) c. AUBIN ET AL.	5845
510, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	5821	BEAUHARNOIS	
560, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	5821	BANQUE DE MONTRÉAL c. LIQUIDATION RIGAUD	
		INC.	5846
		CAISSE POPULAIRE DE DORION c. BÉLANGER ET AL.	5847

CHICOUTIMI

ST-AMBROISE, VILLAGE c. LES CONSTRUCTIONS RAYMOND PILOTE LTÉE	5848
SERVICES FINANCIERS AVCO QUÉBEC LTÉE c. BLANCHETTE	5849

JOLIETTE

BANQUE FÉDÉRALE DE DÉVELOPPEMENT c. BEAUDRY <i>ET AL.</i>	5849
RODRIGUE (EUGÈNE) CONSTRUCTION INC. c. ST-PIERRE	5850

MONTREAL

ALBERT (S.) CIE LTÉE c. KERTESZ	5852
BANQUE DE COMMERCE CANADIENNE IMPÉRIALE c. BOIVIN	5853
BANQUE D'ÉPARGNE DE LA CITÉ ET DU DISTRICT DE MONTREAL (LA) c. 116416 CANADA INC.	5853
BANQUE D'ÉPARGNE DE LA CITÉ ET DU DISTRICT DE MONTREAL (LA) c. 116416 CANADA INC. <i>ET AL.</i>	5854
BANQUE D'ÉPARGNE DE LA CITÉ ET DU DISTRICT DE MONTREAL (LA) c. 116416 CANADA INC. <i>ET AL.</i>	5854
BRONSTEIN FRÈRES (QUÉBEC) LTÉE c. LES RESTAURANTS CHARBY DU CANADA LTÉE <i>ET AL.</i>	5855
CARIGNAN, VILLE c. NAGY	5855

QUÉBEC

BEAUPORT, VILLE c. DÉRY	5856
CAISSE POPULAIRE DE LÉVIS (LA) c. CONFECTION DOSQUET INC.	5856
CAISSE POPULAIRE LAURIER c. FARRAH	5856
LAVALLEE <i>ET AL.</i> c. SERVICE JALBERT & MICHAUD PLUS INC.	5857
LORETTEVILLE, CITÉ c. DENIS GAGNON INC.	5857
VAL-BÉLAIR, VILLE c. PLACEMENTS DU TERROIR INC.	5858

**VENTES POUR TAXES, AVIS DE
PUBLICATION**

BOIS-DES-FILION, VILLE	5858
CHATEAUGUAY, VILLE	5858

